1134 b

LE "DEVOIR"

son origine, son passé, son avenir

DISCOURS

— DE —

M. HENRI BOURASSA

— AU —

MONUMENT NATIONAL

LE 14 JANVIER 1915

IMPRIMÉ AU "DEVOIR"
43, RUE SAINT-VINCENT

MONTRÉAL

FS012
1915
B766

LE DEVOIR

JOURNAL INDEPENDANT

Directeur : - - - - - - - HENRI BOURASSA
J. N. CHEVRIER, Gérant-général
No 43, rue Saint-Vincent, MONTREAL

LE DEVOIR est le plus sincère, le plus franc interprète des sentiments canadiens-français;
LE DEVOIR n'a aucune attache politique ou financière; il dit toute sa pensée sur les hommes et les choses, sans s'occuper des clans ni des partis;
LE DEVOIR est le seul journal canadien-français qui publie des articles portant la signature [illegible]

ECC
Purchased for the Lorne Pierce Collection
at Queen's University on the
Edith Chown Pierce Trust

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE

No 43, rue Saint-Vincent, MONTREAL

Publie des articles de critique impartiale, des reproductions littéraires de premier ordre, des échos, toutes les dépêches et les nouvelles de dernière heure, ainsi que du sport. Donne chaque semaine deux grandes pages de feuilleton soigneusement choisi et une chronique graphologique. Son information politique est excellente.

Abonnements par la poste :

Canada $2.00
Etats-Unis et Union postale $2.50

LE NUMERO : CINQ SOUS

DON DE
M. ALPH. PATRY
Quebec-sept. 1938
1134 b

LE "DEVOIR"

son origine, son passé,
son avenir

DISCOURS

— DE —

M. HENRI BOURASSA

— AU —

MONUMENT NATIONAL

LE 14 JANVIER 1915

IMPRIMÉ AU "DEVOIR"
43, RUE SAINT-VINCENT

MONTRÉAL

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/ledevoirsonorigi00bour

LE DEVOIR

ses origines, son passé, son avenir

Le texte de ce discours a été revu et complété par l'auteur. Cependant, la partie relative aux principes de la Constitution britannique a été maintenue dans son texte primitif, strictement conforme à la sténographie.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

L'histoire du *Devoir* n'est pas longue encore. Elle n'en est qu'à son premier chapitre; mais c'est un chapitre bien rempli. Je n'entreprendrai pas, ce soir, d'en faire la préface. Ce serait cependant une page intéressante à écrire et à faire connaître: elle révèle des dévouements, des volontés, des élévations de pensée, des forces de sursaut que ne laissaient pas prévoir les vingt-cinq ou trente années qui ont précédé la fondation du *Devoir*. Elle démontrerait aussi qu'un sens très pratique des réalités peut s'allier à un haut idéal. Cette page, elle sera écrite un jour.

Pour l'instant, je veux me borner à rappeler la pensée maîtresse d'où est né le *Devoir* et souligner les principaux épisodes de sa carrière courte mais mouvementée. Il me sera ensuite facile de vous indiquer la route qu'il suivra à l'avenir: cette route ne sera que le prolongement de celle qu'il a parcourue jusqu'ici.

On a peut-être trop associé cette oeuvre à ma personne, à mes luttes, à mes aspirations. Vous tous, Messieurs, qui m'avez précédé à cette tribune, ne m'avez pas ménagé les éloges trop bienveillants. Ce qui est indéniable, c'est que le *Devoir* est bien mon enfant et qu'il porte dans son âme et sur sa physionomie plusieurs des traits paternels. Je n'en rougis pas: grâce à ceux qui m'aident à faire son éducation, il a acquis de précieuses qualités que je n'aurais su lui donner; il s'est affranchi de maints défauts dont le père a dû renoncer à se corriger.

Le *Devoir* est né d'une pensée qui me hantait depuis longtemps. Quinze ans d'une vie publique remplie d'expériences nombreuses et diverses avaient dissipé maintes illusions sur les hommes et sur les choses de la politique. J'avais acquis la conviction qu'il est inutile de poursuivre dans la vie publique un idéal national et d'espérer le relèvement des moeurs politiques avant d'avoir tenté la réfection de l'opinion publique qui entoure, inspire et dirige les hommes et les partis.

C'est cette pensée maîtresse qui associa dans un effort commun les amis intelligents et dévoués dont le concours m'a permis de fonder et de soutenir le *Devoir*. Nous avons reproduit, aujourd'hui, le programme d'action et d'organisation de la société qui fonda le journal. Ce programme, publié en 1909, parut dans le premier numéro du *Devoir* (1). J'ose prier chacun d'entre vous, Mesdames et Messieurs, de le relire avec attention.

Le programme du "Devoir"

Au cours des cinq années qui viennent de s'écouler, avons-nous été fidèles à nos principes et aux résolutions que nous avions prises?

Avons-nous cherché à répandre les idées que nous avions préconisées?

Avons-nous soutenu de notre mieux les hommes qui ont accepté ces idées, qui ont semblé vouloir les appliquer, ou qui les ont réellement mises à exécution?

Avons-nous combattu fermement et sans peur comme sans déloyauté les hommes qui ont violé ces principes après les avoir affichés, et ceux qui ont abandonné ces idées après les avoir soutenues?

Avons-nous été droits et loyaux envers amis et ennemis?

Avons-nous su sacrifier les liens de l'amitié, les intérêts de parti, et tout sentiment personnel comme toute préoccupation individuelle, pour être toujours à l'avant-garde, pour défendre toujours les mêmes principes, les mêmes idées, quelles qu'en soient les conséquences pour les autres et pour nous?

Ces questions, je ne les pose pas seulement à ceux qui ont foi en nous, à ceux qui ont combattu avec nous; je les soumets en toute confiance à la conscience droite, à l'esprit éclairé, au bon sens non égaré de tout homme honnête, à quelque parti qu'il appartienne, de ceux mêmes qui ont subi nos coups les plus durs, qui peuvent ne pas nous aimer mais qui sont forcés, permettez-moi de le dire avec un légitime orgueil, de nous respecter.

Les luttes politiques ont occupé dans le journal une place considérable — moins exclusive qu'on ne le croit généralement, mais plus large qu'elles n'y tiendront, je l'espère, à l'avenir.

Deux circonstances principales nous y ont entraînés.

Depuis longtemps, — depuis l'introduction du régime britannique au Canada, — les luttes politiques avaient envahi peu à peu tout le domaine de la vie nationale. Il était devenu presque impossible d'éveiller l'attention, de créer une opinion forte et agissante, en dehors de la politique et des luttes de partis. C'était un malheur. Nous y reviendrons, au chapitre de l'avenir du *Devoir* et de ses relations futures avec les partis.

D'autre part, le journal héritait de mon passé, des luttes que j'avais faites d'abord avec mon parti, puis en marge des partis.

(1) Ce programme est reproduit à la suite de ce discours.

Il ne pouvait guère éviter d'en subir les conséquences et d'en être, dans une certaine mesure, le prolongement.

De plus, le journal naquit sous l'influence de la planète de Mars. A Montréal, l'opinion était agitée par la lutte aiguë qui entraîna le renversement du régime municipal. Dans une sphère plus vaste, la bataille commençait à s'engager sur le projet de loi navale.

Le *Devoir* fut donc pris dès le début dans l'engrenage d'une double lutte. D'une lutte à l'autre, il en fit plusieurs. Au cours de ces combats, on l'a souvent accusé d'être violent et injuste. Peut-être; mais du moins il n'a jamais attaqué aucun adversaire, quelque méprisable qu'il fût, dans le domaine de sa vie privée. Il n'a jamais porté une accusation sciemment calomnieuse contre aucun de ceux qu'il combattait. Que celui, parmi ses ennemis ou ses rivaux, qui peut se rendre le même témoignage lève la main!

L'indépendance du "Devoir"

Mais si l'on veut bien oublier un instant les défaillances inhérentes à toute oeuvre humaine et les erreurs où entraînent les luttes ardentes, on rendra au *Devoir* le témoignage qu'il n'a jamais sacrifié son indépendance et ses principes.

Dans notre programme initial, nous déclarions:

"Ce journal sera à la fois un vulgarisateur d'idées et un organe de combat. Inutile d'ajouter qu'il sera absolument indépendant des partis politiques et de toute influence financière, et qu'en matière religieuse il sera soumis de coeur et d'esprit à l'autorité de l'Eglise".

Un an plus tard, le 28 janvier 1911, nous célébrions par un banquet le premier anniversaire du *Devoir*. Il y avait là plusieurs personnages qui ne sont pas ici ce soir. De ceux-là, je l'avoue, j'en regrette peu. Ils nous ont quittés parce que nous ne voulions pas les suivre dans la voie des reniements et des honneurs. Ils sont avantageusement remplacés par la foule des adhérents dévoués, sincères et désintéressés qui célèbrent avec nous, ce soir, le cinquième anniversaire du *Devoir* et qui n'attendent de lui que la fidélité à ses principes et à son programme.

En présence de ces personnages, aujourd'hui disparus de nos rangs, dont la plupart n'avaient arboré les couleurs nationalistes que pour mieux servir les intérêts du parti conservateur, je faisais cette déclaration catégorique:

"Nous n'attendons rien du parti conservateur... et nous serons prêts demain à tirer à bout portant sur ce parti, si, arrivant au pouvoir soit à Ottawa, soit à Québec, il n'accomplit pas ses promesses et fait les mêmes oeuvres de reniement que le parti libéral d'aujourd'hui, ce parti qui n'a plus de libéral que le nom".

Cette année 1911 marqua le début de la campagne électorale qui aboutit à la chute du ministère libéral. Au cours de la lutte, les candidats et les organes du ministère nous accusèrent sou-

vent d'avoir accepté le prix de la "trahison". On affirmait que le *Devoir* s'était "vendu" pour $200,000 à la Ligue anti-réciprociste. Cette accusation, on la portait la semaine même où le gérant du *Devoir* mettait poliment à la porte le secrétaire de la Ligue, sa littérature et ses deniers. Et cependant, la Ligue anti-réciprociste faisait, comme nous mais pour d'autres motifs, la lutte au ministère Laurier. Et tandis que nous refusions cette grasse prébende, alors qu'il nous fallait soutenir le journal au prix d'efforts et de sacrifices considérables, le principal organe du parti libéral, le *Globe,* de Toronto, riche à millions, publiait moyennant finances la littérature anti-réciprociste des ennemis les plus acharnés du ministère et du parti libéral.

Le soir des élections, le 21 septembre 1911, appelé par la foule à parler du haut de la fenêtre de mon bureau de rédaction, rue Saint-Jacques, ma première pensée fut d'affirmer la complète indépendance du journal:

"Je le dis dès ce soir : le *Devoir* sera indépendant du gouvernement conservateur de demain, comme il l'était du gouvernement libéral.

"C'est au nom des principes qu'il a toujours soutenus que notre journal combattra, sans accepter ni aumône, ni prix de trahison.

"Toujours nous revendiquerons les droits des minorités, qu'il s'agisse des Canadiens-français ou des Canadiens-anglais, des protestants ou des catholiques.

"Toujours loyaux à Sa Majesté, à la Couronne d'Angleterre, nous ne cesserons néanmoins de revendiquer l'autonomie canadienne, et nous veillerons à ce qu'elle soit respectée par tous.

"Nous promettons de donner au gouvernement conservateur qui entrera en fonctions demain un loyal appui, comme nous l'avons toujours donné à Laurier lorsqu'il suivit le droit chemin, lorsque ses agissements furent justes et profitables au pays. Mais nous nous engageons à combattre le nouveau ministère s'il faillit à ses engagements.

"Indépendants nous fûmes, indépendants nous sommes, indépendants nous resterons".

Le 15 janvier 1912, rappelant dans le journal le deuxième anniversaire de sa fondation, je reproduisais ma déclaration du 28 janvier 1911, et j'ajoutais:

"Cette déclaration, je n'hésite pas plus à l'écrire aujourd'hui que je n'ai hésité à la prononcer il y a un an".

Ainsi, deux ans après sa fondation, le *Devoir,* libre de toute attache, n'ayant reçu ni les subsides secrets ni les faveurs publiques de l'un ou l'autre des partis, restait ce qu'il était, chez lui, avec ses principes et ses idées, prêt à soutenir ou à combattre tout ministère, tout parti, dans la mesure où ses principes seraient respectés ou méconnus, où ses idées seraient acceptées ou rejetées; car il était entré dans la vie avec la conviction profonde que le maintien de ces principes et le triomphe de ces idées sont nécessaires au bien du pays.

Cette situation n'a pas varié.

Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, passer en revue les campagnes principales faites ou soutenues par le *Devoir* dans les diverses sphères de l'action politique, et aussi dans les domaines d'ordre social, économique, littéraire, etc.

LES CAMPAGNES DU "DEVOIR"

POLITIQUE FÉDÉRALE

L'impérialisme — La guerre sud-africaine

Dans la politique fédérale, la plus constante et la plus vive de nos luttes fut celle de l'opposition à l'impérialisme. Cette lutte n'était que le prolongement des premiers combats que j'avais livrés, dès 1899, contre la participation du Canada à la guerre sud-africaine.

C'est de cette lutte initiale que naquit le mouvement nationaliste, trois ans avant la fondation de la Ligue dont Armand Lavergne a rappelé les débuts.

Le 13 mars 1900, je formulais à la Chambre des Communes une déclaration de principes qui contenait en germe notre opposition future à la loi navale proposée par le ministère Laurier et à la contribution à la marine impériale décrétée par le ministère Borden. Cette déclaration, je la formulais ainsi:

"Cette Chambre insiste sur le principe de la souveraineté et de l'indépendance du parlement comme étant la base des institutions britanniques et la sauvegarde des libertés civiles et politiques des citoyens britanniques et refuse, en conséquence, de considérer l'action du gouvernement au sujet de la guerre de l'Afrique du Sud comme un précédent qui doive engager ce pays dans toute action à venir.

"Cette Chambre déclare, de plus, qu'elle s'oppose à tout changement dans les relations politiques et militaires qui existent actuellement entre le Canada et la Grande-Bretagne, à moins que tel changement ne soit décrété par la volonté souveraine du parlement et sanctionné par le peuple du Canada".

En ordonnant l'envoi de troupes canadiennes en Afrique, le 13 octobre 1899, — contrairement à la détermination prise dix jours auparavant par le Premier-Ministre — le ministère avait déclaré que cet envoi de troupes "ne peut être considéré comme un abandon des principes bien connus du gouvernement constitutionnel et des coutumes coloniales, et ne peut être invoqué à l'avenir comme un précédent." Mais la décision prise, lord Minto, gouverneur-général, le général Hutton, commandant de la Milice canadienne, et plusieurs des ministres avaient fait des déclarations publiques qui contredisaient carrément la réserve exprimée dans le décret du 13 octobre. Il me semblait donc urgent que le parlement réaffirmât cette réserve. En s'y refusant,

le ministère, appuyé par la quasi unanimité des voix des deux partis à la Chambre, déchira le *scrap of paper* qui garantissait le respect de la constitution et des traditions canadiennes. Il ratifiait ainsi les déclarations impérialistes du gouverneur et de ceux des ministres qui avaient révélé la véritable pensée des instigateurs de l'intervention. Le seul précédent qui restait, ainsi que je l'avais écrit à sir Wilfrid Laurier en motivant ma démission pour protester contre cette intervention, c'était "le fait accompli", c'est-à-dire la participation officielle du Canada à une guerre étrangère à ses intérêts.

Cette participation, la première dans l'histoire de la colonie, on cherchait à la justifier en représentant qu'elle se réduisait à quelques milliers d'hommes et à une dépense relativement peu considérable, et qu'elle ne constituait pas un précédent qui engageât l'avenir. D'autre part, on en soulignait l'importance. Elle constitue, disait-on, une preuve palpable de l'unité morale et matérielle de l'Empire britannique. C'est une leçon et un avertissement aux ennemis éventuels de l'Angleterre.

Je m'efforçai de démontrer l'incompatibilité de ce double argument et de faire entrevoir les conséquences ultimes de l'acte posé:

"Si nous envoyons deux mille hommes et si nous dépensons deux millions pour combattre deux peuples dont la population totale s'élève à deux cent cinquante mille âmes, combien d'hommes armerons-nous et combien de millions dépenserons-nous pour combattre une puissance de premier ordre ou une coalition internationale? Et c'est, n'en doutons pas, aux grandes puissances et aux coalitions éventuelles qu'on adresse cette leçon et cet avertissement. Si nous avons jugé à propos de prendre part à l'enseignement, il doit s'ensuivre que nous sommes prêts à participer à l'action lorsque le temps sera venu d'appliquer la leçon. Alors, c'est le point de départ d'une politique nouvelle qui nous donne de sérieux aperçus sur l'avenir de notre pays. Ces aperçus peuvent être glorieux pour ceux qui ont soif des honneurs militaires. Ils peuvent inspirer aux rhéteurs de belles périodes sonores et des stances lyriques aux rimailleurs. Mais on prépare par là une sombre destinée aux classes agricoles et travaillantes de notre pays. On les menace du fardeau insupportable qui écrase les paysans et les ouvriers d'Europe. C'est ce fardeau que les *"Little Englanders"* et les "Petits Canadiens" avaient épargné jusqu'ici à l'Angleterre et au Canada.

"On ne saurait s'étonner que le gouvernement ait hésité à nous ouvrir les portes de ce noir inconnu. Mais n'aurait-il pas été à propos d'hésiter davantage et de faire connaître au peuple le résultat possible de cet avenir incertain avant de nous y pousser par un simple décret de cabinet?

"On m'opposera, sans doute, la clause du décret déclarant que cette action n'est pas un précédent. J'avoue volontiers que cette clause est tout ce que je puis approuver dans la conduite du gouvernement. Mais je crains que ce soit un obstacle bien fragile à mettre en travers du courant de militarisme tapageur qui entraîne en ce moment toutes les possessions britanniques. C'est cette crainte que j'exprimais dans ma lettre au premier ministre, lorsque je disais : "Le précédent, monsieur, c'est le fait accompli". (1)

(1) Débats de la Chambre des Communes, 13 mars 1900, col. 1791-2.

Premier voyage en Angleterre

Dans la province de Québec, les partisans du ministère se cramponnaient à la réserve exprimée dans le décret. Ils affirmaient que l'impérialisme britannique n'était qu'un mythe et que la fièvre de la guerre une fois calmée, il ne serait plus question de contribution du Canada aux armements de l'Empire. Sans cesse on me posait la question: "Qu'est-ce que c'est que cela, l'Impérialisme?" Avant de répondre, j'allai à la source. Je fis, en 1901, un premier voyage en Angleterre. J'en rapportai des impressions et des renseignements précis. Je les communiquai au public dans une conférence donnée à Montréal, au Théâtre National, le 20 octobre 1901, et dans une masse de textes et de citations publiés à l'appui de cette démonstration.

Dans la préface de la brochure qui contenait le compte rendu de cette conférence et la transcription de ces pièces, je résumais ainsi ma réponse à la question qu'on m'avait posée:

"L'impérialisme anglais est un régime d'accaparement et de domination militaire, né de l'expansion exagérée de la puissance anglaise et nourri de cet orgueil stupide, brutal et vantard qu'on nomme *jingoisme*. Il s'exprime volontiers par des formules ronflantes : *"Britannia rules the waves"*,... *"Britons shall never be slaves"*,... *"Trade follows the flag"*,... *"What we have we hold"*,... etc.; à ce dernier axiome, le Premier-Ministre d'Ontario a ajouté : *"and what we don't have, we take"*, et le bon sens public commence à surajouter : *"...when we can"*.

"Ayant embrassé plus qu'elle ne peut étreindre, entourée d'ennemis ou d'indifférents, l'Angleterre de M. Chamberlain a besoin de soldats et de marins pour maintenir les oeuvres de son délire. N'en trouvant plus chez elle, elle s'adresse à ses colonies. Sachant qu'elle ne peut atteindre son but sans détours, elle trompe, endort ou corrompt les gouvernants des colonies et grise de chauvinisme leurs populations naïves. Elle nous arrache, sous des noms et des uniformes variés—Carabiniers Royaux, Infanterie à cheval, Strathcona Horse, Yeomanry—tout ce qu'elle peut de chair à canon; quitte à nous laisser entrevoir quelques bribes de faveurs pour le moment où nous serons fatigués de jouer ce rôle de dupes.

"En un mot, le véritable impérialisme anglais, c'est *LA CONTRIBUTION DES COLONIES AUX GUERRES DE L'ANGLETERRE*—en hommes et en deniers, en hommes surtout.

.....

"Les gens qui trouvent plus commode d'engraisser que de se préoccuper de l'avenir de leur pays, affirment que personne ne songe à l'impérialisme.

"Que les repus ferment les yeux et les oreilles et refusent de croire à tout ce qui peut déranger leur digestion, je le conçois. Mais que tant de braves gens qui n'ont pas d'affaires politiques à soigner se bercent des mêmes illusions, c'est ce que je comprends moins.

"Deux causes peuvent expliquer cet étrange aveuglement: la paresse intellectuelle qui nous envahit et nous paralyse; puis la force de l'atavisme latin qui nous domine encore, nous, aux trois quarts Normands! Tandis que l'Anglo-Saxon fait, transforme et défait, sans un bout de parchemin, lois, constitutions, royaumes, empires,—le Latin, logique et légiste, attend des programmes, des *pronunciamentos*, des articles, des décrets, des textes numérotés,

classés et étiquetés, avant de croire que son état social subit une évolution." (1)

Les Conférences Impériales

Dans le même travail, je faisais entrevoir le rôle envahissant des conférences impériales dans le gouvernement de l'Empire, prélude d'un organisme central remplissant les fonctions de Conseil Exécutif de l'Empire:

"Ne croyez pas d'ailleurs que ce conseil surgisse tout à coup, constitué par un acte du parlement impérial. Ce n'est pas la méthode anglaise. On connaît mieux là-bas l'art de préparer les évolutions constitutionnelles.

"On va commencer par consulter les premiers ministres coloniaux qui iront à Londres, l'an prochain, assister au Couronnement du Roi et assurer Sa Majesté de la fidélité inviolable et de la naïveté robuste de ses sujets des colonies. Ce ne sera du reste qu'une répétition du Jubilé.

"Puis, une nouvelle occasion, qu'on fera surgir au besoin, appellera de nouveau nos représentants au pied du trône. Ces visites *ad limina* finiront par devenir régulières—et dans les intervalles, les agents coloniaux sont toujours là, trop heureux de jouer le rôle des duègues de comédie qui portent les billets doux des amoureux illicites. Enfin on donnera la sanction constitutionnelle aux faits accomplis.

"C'est de cette manière que toutes les institutions britanniques se sont établies." (2)

Je rappelle ces faits et je donne ces citations parce qu'ils démontrent, me semble-t-il, que nous n'avons manqué ni de clairvoyance ni de constance.

Nos premières luttes et les réactions inévitables de la guerre sud-africaine produisirent un ralentissement dans la marche de l'impérialisme. A la Conférence impériale de 1902, le premier ministre du Canada tint un langage et une attitude presque identiques à nos paroles et à nos actes de 1899 et 1900.

Nous appuyâmes sir Wilfrid Laurier dans sa résistance à l'impérialisme, comme nous l'avions combattu quand il lui donnait des arrhes, comme nous devions le combattre plus tard, quand il retomberait dans ses errements.

La loi navale — La campagne de 1910

En 1909, surgit la "panique allemande", suscitée par les impérialistes et les constructeurs de navires. La troupe bruyante des jingos et l'immense armée des badauds s'ébranlèrent de nouveau. Le ministère Laurier, lié par ses actes de 1899 plus encore que par ses paroles contradictoires de 1902, se laissa entraîner à formuler le voeu impérialiste du 31 mars 1909, bientôt suivi du projet de loi navale.

Le *Devoir* n'existait pas encore. J'étais pris dans l'engrenage de la politique provinciale. L'un des anciens chefs mili-

(1) Grande-Bretagne et Canada (1901) — Avertissement — pages 3 et 4.
(2) Grande-Bretagne et Canada, pages 35-36.

tants du parti conservateur, sorti du parlement depuis quelques années mais destiné à y rentrer pour y occuper un poste important, vint à Québec me supplier de prendre la direction d'un mouvement d'opposition nettement anti-impérialiste. Déjà chargé de responsabilités et de travail, je différai ma décision.

Dans l'intervalle, M. Monk prononça à Lachine le discours retentissant qui marqua le début de la campagne contre la marine. Ce discours s'inspirait des mêmes principes et s'appuyait sur les mêmes faits que j'avais invoqués en 1899 pour combattre l'envoi des troupes en Afrique.

A quelques semaines de là, le *Devoir* paraissait. Dès son premier numéro, il approuva nettement l'attitude prise par le député de Jacques-Cartier.

En juillet 1910, sur les instances répétées de M. Monk et des conservateurs qui s'appelaient alors "autonomistes", je pris la direction d'une campagne populaire, qui fut inaugurée à Saint-Eustache. A cette première réunion, comme dans la plupart de celles qui suivirent, nous soumîmes aux électeurs une déclaration de principes et une définition des motifs qui inspiraient notre opposition au projet de loi navale et la "politique non moins néfaste" de M. Borden. Ce manifeste, qui prit le nom de "Résolutions de Saint-Eustache", je l'avais rédigé et soumis d'avance à M. Monk, qui l'approuva dans son entier, en présence de M. Ducharme et de M. Emile Léonard, ancien député de Laval.

Je me borne à en citer les deux premiers paragraphes qui en révèlent toute l'inspiration:

"Nous, citoyens du Canada, fidèles sujets de Sa Majesté le Roi Georges V, nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la Couronne britannique au Canada, ainsi que nos pères l'ont fait en 1776, contre les sujets Anglais de Sa Majesté, en 1812, contre les armées de la République américaine, et comme nous l'avons fait en 1885, contre nos propres concitoyens en révolte.

"Mais, confiants dans la grandeur et l'efficacité des principes de décentralisation et d'autonomie, solennellement proclamés et reconnus, depuis plus d'un demi-siècle, par les autorités de la Grande-Bretagne et celles du Canada, nous sommes opposés à toute politique nouvelle qui nous entraînerait dans des guerres lointaines, étrangères au Canada, aussi longtemps surtout que les colonies autonomes de l'Empire ne partageront pas avec la mère-patrie, et sur un pied d'égalité, l'autorité souveraine dont relèvent l'armée et la flotte impériales, les traités de paix et d'alliance, les relations étrangères, le gouvernement des Indes et des possessions de la Couronne".

Cette campagne de tribune, vigoureusement soutenue par le journal, aboutit à la victoire de Drummond-Arthabaska, qui fut remportée au nom des principes et des idées nationalistes contre la politique du ministère et celle de l'opposition également. Tout ce qui figurait de conservateurs dans cette lutte se couvrit des couleurs "autonomistes".

Cette élection ouvrit les yeux de M. Borden. A la session suivante, il se rallia à la proposition de M. Monk et blâma le mi-

nistère de n'avoir pas encore soumis au verdict populaire "la question générale de la contribution du Canada aux armements impériaux". Le ministère, voulant créer une diversion, se lança dans le guêpier de la réciprocité. Nous fîmes à cette politique nouvelle un accueil ni bon ni mauvais. C'était à nos yeux une simple question d'affaires dont l'importance, en bien ou en mal, ne pouvait avoir celle de l'impérialisme. Elle sera définitivement réglée aux prochaines élections, disions-nous; tandis que le problème de l'impérialisme restera d'ici longtemps au premier plan. En dépit des efforts des conservateurs, nous persistâmes à tenir l'opinion éveillée sur la question de la marine. La plupart des candidats conservateurs, dans la province de Québec, s'engagèrent à exiger l'abrogation de la loi navale et à combattre toute mesure de contribution aux armements impériaux qui ne serait pas préalablement soumise à l'approbation des électeurs.

Les élections de 1911 —La contribution de $35,000,000

Au témoignage même du premier ministre actuel et de plusieurs de ses collègues, le verdict du 21 septembre 1911 condamnait la politique navale du ministère Laurier autant que la convention douanière.

Nous avions donc raison de réclamer, dès la première session, l'abrogation de la loi navale. C'est ce que je fis dans une série d'articles parus dans le *Devoir*, puis traduits en anglais et publiés en brochure.

A la session suivante, le ministère Borden, au lieu de faire abroger la loi navale, proposa sa contribution de $35,000,000, en reconnaissance du *devoir* du Canada de contribuer aux armements de la Grande-Bretagne.

Notre ligne de conduite était toute tracée. Nous reprîmes la lutte contre le ministère conservateur, au nom des principes que j'avais définis dès 1899. Nous opposâmes à cette mesure les mêmes motifs et les mêmes faits que nous avions invoqués pour condamner la participation du Canada à la guerre d'Afrique et pour combattre la politique navale du ministère Laurier.

La démission de M. Monk et la suite des événements nous donnèrent raison.

Si M. Borden et ses collègues, cédant aux justes exigences du député de Jacques-Cartier, avaient obéi à leurs engagements et soumis leur politique navale à un plébiscite, qui oserait nier que l'accord national serait infiniment plus facile aujourd'hui?

Je rappelle pour mémoire que nous combattîmes également la surenchère du parti libéral, qui proposait de nous imposer la construction de deux escadres au coût initial d'au moins $100,000,000.

Que notre lutte ait été ferme et constante, qu'elle se soit toujours inspirée des mêmes principes et des mêmes motifs, que nous l'ayons soutenue contre *bleus* et *rouges* avec une entière indépendance, c'est ce qu'aucun être intelligent, de bonne foi, ne conteste aujourd'hui. Mais, s'écrie-t-on, vous n'avez pas vu

clair, vous vous êtes moqués du "péril allemand" qui était pourtant bien réel; vous avez combattu les mesures de secours et de protection que voulaient prendre ceux qui voyaient de plus loin que vous. Voilà ce que répètent à l'envi, depuis cinq mois, les hommes *sages* des deux partis et la multitude des étourneaux qui empruntent à leurs chefs de file ou à leurs gazettes leurs inspirations et leur mot d'ordre.

Depuis cinq mois, j'ai laissé dire; mais dans cet examen général, il est temps de faire fuser cette dernière bonne *blague*. Pardon du mot.

Le "Péril Allemand"

En août 1912, le leader de l'opposition, sir Wilfrid Laurier, s'était, lui, vraiment moqué du péril allemand dans un discours au *Canadian Club* d'Ottawa. Son optimisme excessif me dicta les observations qui suivent:

"Sir Wilfrid Laurier a cru devoir prendre la contrepartie absolue [de ceux qui prédisaient la guerre] et affirmer qu'il n'existe aucune menace de guerre. Il a eu tort, croyons-nous, de s'avancer si loin.

"Le danger d'une guerre anglo-allemande nous semble indéniable. Sa principale source n'est pas, comme on le prétend, la rivalité économique de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. C'est la campagne systématique entreprise par les journaux jaunes, comme le *Mail*, de Londres, et le *Star*, de Montréal, complices volontaires ou inconscients des capitalistes anglais et allemands, dont la cupidité demande à grands cris de l'or et du sang.

"C'est de cette manière, — je le rappelais l'autre jour — qu'une bande de cormorans américains provoqua la guerre contre l'Espagne, en dépit des résistances du président MacKinley.

"Si une vaste organisation financière, dont les tentacules s'étendent sur tous les territoires de l'Empire, peut provoquer une guerre, Anglais et Allemands seront aux prises avant longtemps. Des milliers d'êtres humains périront pour le profit et la gloire des êtres hideux dont le *Star*, la *Patrie*, le *News* et tous les journaux jingos du Canada font si bien l'affaire en ce moment.

"Et tous les badauds, titrés ou non, qui reviennent chaque semaine tomber dans les filets que leur tendent les interviewistes du *Star* et des autres feuilles jaunes, jouent dans les mains des sinistres agioteurs qui poussent à la guerre". (1)

Deux mois plus tard, le *Star*, de Montréal, alors dirigé avec la mauvaise foi qui trouve aujourd'hui son plein épanouissement dans les colonnes du *Mail* et du *News*, entreprit de faire croire à ses lecteurs que je contestais toute possibilité ou, du moins, toute probabilité d'une guerre européenne. Je reproduisis le passage que je viens de citer; et j'ajoutai en toutes lettres:

"*Je n'ai pas changé d'avis.*" (2)

Je pourrais multiplier les citations et prouver que nous avions dès longtemps prévu le danger d'un conflit général en Europe. La différence entre les journaux jingos et nous, c'est qu'eux poussaient à la panique, à la haine entre les nations, et

(1) Devoir du 31 août 1912.
(2) Devoir du 31 octobre 1912.

cherchaient à y entraîner le Canada afin d'activer la construction des navires de guerre et des armements, source de profits énormes pour leurs affidés et leurs bailleurs de fonds. Nous disions, nous: C'est cette fièvre des armements et cette propagande des haines internationales qui font et accroissent chaque jour le danger de la guerre. Ajouter à ces rivalités et à ces haines l'aliment de nouvelles contributions, entraîner le Canada "dans le gouffre du militarisme européen", — le mot était de sir Wilfrid Laurier, lorsqu'il était nationaliste, en 1902 — ce n'est pas éloigner le péril, mais le précipiter et l'accroître.

Du reste, ajoutions-nous, entre l'Angleterre et l'Allemagne, il ne peut y avoir de contact réel que sur mer. Nous appuyant sur le témoignage des autorités les plus compétentes du Royaume-Uni, — hommes d'Etat, hommes de guerre et techniciens — nous affirmions que la supériorité de la flotte anglaise sur la flotte allemande était écrasante. L'addition de quelques unités canadiennes, qui ne pouvaient être mises en commission avant 1915, nous paraissait d'une médiocre utilité pour parer à une catastrophe qu'on annonçait comme certaine pour 1913 et qui a éclaté en 1914.

En tout ceci, avions-nous tort? Les événements nous donnent-ils le démenti?

Puissance maritime de l'Angleterre

Le conflit européen a été déchaîné par la presse jingo et les affamés de chair humaine de toutes les nations. Entre l'Angleterre et l'Allemagne, quelle que soit la faiblesse de l'armée britannique, rendue plus patente par les vantardises et les mensonges grotesques de la presse coloniale, la suprématie de la flotte anglaise reste incontestée. La flotte allemande emprisonnée dans la mer du Nord, le commerce allemand disparu des mers, les échanges entre les alliés et les pays neutres s'opérant sans aucune entrave, tous ces faits éclatants constituent un témoignage irrécusable de la justesse de nos prévisions.

Un seul danger menace la puissance maritime de la Grande-Bretagne: c'est celui de l'addition d'un trop grand nombre de dreadnoughts et de superdreadnoughts à la flotte britannique. Ce danger, nous l'avons signalé dès le mois de février 1912, en nous appuyant sur le témoignage de sir William White, ancien directeur des constructions navales du gouvernement britannique, et sur celui de lord Charles Beresford, ancien amiral de la *Home Fleet*. Ce vétéran de la flotte anglaise, l'un des hommes de mer les plus compétents du monde, n'a pas craint d'écrire que la politique des dreadnoughts constitue une trahison de la sécurité et des intérêts de l'Empire britannique. Une autre autorité de la plus haute compétence, sir Percy Scott, est venu, l'été dernier, ajouter le poids de son témoignage à celui de sir William White et de lord Charles Beresford. Les faits sont en train de leur donner raison.

Quelques aventures comme celles de l'*Invincible* et du *Formidable* doivent suffire à éclairer le peuple du Royaume-Uni et celui du Canada sur les hommes qui méritent sa confiance. Quant à nous, nous n'avons nul sujet de nous repentir d'avoir combattu la politique favorisée par les cormorans du trust anglo-allemand et dénoncée par sir William White, lord Charles Beresford et sir Percy Scott.

En tout ce qui concerne le Canada, rien n'est venu affaiblir en quoi que ce soit la thèse que nous avons soutenue et les faits dont nous l'avons appuyée. J'irai plus loin: l'un des meilleurs services que nous ayons rendus à la Métropole, c'est d'avoir contribué à faire échouer la politique folle et imprévoyante de chacun des deux partis. L'une et l'autre de ces politiques n'auraient eu d'autre résultat que de rendre plus lourde la dette nationale qui va s'accroître énormément à cause de notre participation à la guerre. Le Canada serait-il plus avancé, la petite armée du général French, si péniblement recrutée, serait-elle plus puissante, si le parlement avait ajouté $35,000,000 à notre dette pour mettre sur chantier trois navires inutiles, prêts à combattre ou à se faire torpiller en 1915, ou si, acceptant le contre-projet de M. Laurier, il s'était lancé dans la construction de deux escadres qui n'auraient été complétées qu'en 1916 ou 1917 et dont le coût total aurait presque doublé le montant de notre contribution à la guerre? Serions-nous plus en état de soutenir, à la fois, l'effort militaire et la crise économique qui s'avance dévastatrice et sans issue prochaine?

Négligence criminelle des "Sauveurs d'Empire"

Il y a plus. Si les gens qui se moquent de notre "imprévoyance" ont vu si clair, si les ministres fédéraux avaient prévu le péril allemand sous la forme qu'il a prise, s'ils étaient certains qu'une guerre dût éclater entre l'Angleterre et l'Allemagne et qu'il était du devoir du Canada d'apporter à l'Angleterre un secours actif, comment se fait-il qu'ils n'aient pris aucune mesure pour rendre ce secours prompt et efficace au moment du danger?

Si M. Borden et ses collègues croyaient à l'efficacité de la contribution de $35.000,000 pour parer au péril allemand, que n'ont-ils répondu à l'invite du Sénat, dissout les Chambres dès le mois de mai 1913 et demandé au peuple la sanction de leur politique?

Ont-ils été "traîtres à l'Empire?" Ont-ils tout simplement joué une partie de *bluff*? Ni l'une ni l'autre de ces postures—et les ministres ne peuvent en prendre une autre—ne donne à leurs domestiques le droit d'injurier les gens qui ont vu clair dans leur jeu et refusé de lier parti avec eux.

En dehors de la contribution "d'urgence", absolument inutile, —l'inaction du ministère prouve que les ministres eux-mêmes n'y croyaient pas—il y avait maintes autres mesures efficaces et pratiques à prendre pour parer au péril allemand. Pourquoi nos sau-

veurs d'Empire, si vigilants, n'ont-ils adopté *aucune* de ces mesures?

Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas rempli, dès l'an dernier, les cadres de la milice, préparé nos soldats au maniement des armes et aux fatigues de la guerre? Pourquoi n'a-t-on pas ravitaillé les arsenaux et les magasins militaires, au lieu d'attendre à la dernière minute et d'acheter à des prix exorbitants des uniformes trop courts et des chaussures impropres à la marche?

Pourquoi n'a-t-on rien fait pour armer les ports canadiens et les mettre en état de résister à une attaque extérieure?

Voici plus de dix ans que nous, nationalistes, — "fauteurs de discorde nationale", "traîtres" et "rebelles" — pressons le gouvernement d'organiser la défense nationale. Les ultra-patriotes et les sauveurs d'Empire n'ont songé qu'à une chose: garder ou conquérir le pouvoir afin de mettre du foin dans leurs bottes.

Si M. Borden et ses collègues étaient convaincus que la guerre éclaterait à brève échéance entre l'Angleterre et l'Allemagne, pourquoi ont-ils permis, favorisé même, l'exportation du blé canadien en Allemagne? Même à l'heure actuelle, le blé canadien, produit du sol et du labeur canadiens, s'exporte encore en pays ennemi par la voie des ports neutres de la Hollande et du Danemark, et sert à alimenter les ennemis de cet Empire que nos ultra loyalistes affectent de tant aimer et de servir même aux dépens du Canada.

Le nickel canadien — Le trust anglo-allemand

Si nos ministres étaient persuadés que le Kaiser aurait bientôt tourné ses armes contre l'Angleterre, pourquoi lui ont-ils laissé tout loisir de multiplier et de fortifier ses armes en faisant libre usage du nickel canadien?

Les mines de Sudbury fournissent à l'industrie la majeure partie du nickel extrait des cinq parties du monde. Ces mines sont la propriété d'une puissante compagnie américaine qui en fait l'extraction et l'exporte en lingots aux Etats-Unis, d'où le métal pur est fourni aux grandes fabriques d'armes comme aux chantiers de construction maritime d'Angleterre et d'Allemagne. Si, dès 1909, le parlement canadien, au lieu de laisser consigner dans ses archives tant de phrases creuses et ronflantes sur le péril allemand et l'unité de l'Empire britannique, avait accaparé la production du nickel canadien et mis fin à la construction des dreadnoughts et à la fabrication des canons de l'Allemagne, je ne prétends pas que la guerre actuelle eût été évitée; mais les préparatifs de l'Allemagne eussent été entravés et le "péril allemand" singulièrement diminué.

Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les "rêveurs" nationalistes avaient vu clair et averti les hommes d'Etat.

Pourquoi le gouvernement et le parlement canadiens n'ont-ils rien fait? Parce que les autorités britanniques, a-t-on dit et prétendra-t-on encore, ne leur ont donné aucune direction à cet

égard. Cette raison ne vaut rien. Ce n'est ni la première ni la dernière des bêtises que le servilisme colonial nous fait commettre. Le gouvernement canadien avait le devoir d'étudier la question et de prendre une décision inspirée par le seul souci de son devoir et des intérêts nationaux.

Quant aux motifs du silence et de l'inaction de l'Amirauté anglaise, ils ne sont pas difficiles à pénétrer: ce sont les mêmes qui l'ont fait s'obstiner dans la folle "politique des dreadnoughts" si vigoureusement dénoncée par lord Charles Beresford et sir Percy Scott. Un nombre considérable d'hommes publics, de capitalistes, de publicistes et même d'hommes d'église du Royaume-Uni sont intéressés pour des centaines de millions valant dans la fabrication des dreadnoughts, des canons et des armes de toute nature. Ces puissantes associations financières partagent avec les constructeurs allemands les bénéfices énormes qui résultent de l'utilisation des brevets détenus par la compagnie Krupp pour la préparation de l'acier chrômé et nickelé. Ce métal est à peu près exclusivement employé pour la fabrication de la cuirasse des vaisseaux de guerre, des grands canons modernes et des balles durcies. En interdire l'exportation pour cet usage, c'était mettre fin aux profits des actionnaires anglais de Vickers-Maxim, de Cammell-Laird, d'Armstrong-Whitworth, autant qu'à ceux de la compagnie Krupp dans laquelle, prétend-on, plusieurs membres de la famille du Kaiser sont intéressés financièrement. En restreindre l'emploi aux seules fabriques anglaises, c'était les exposer à la rupture de l'entente avec le trust allemand.

Le gouvernement et l'Amirauté britanniques, qui n'échappent pas au joug de la haute finance, se sont bien gardés d'exposer les capitalistes anglais à ce double danger.

On entretenait, au contraire, les menaces de guerre en poussant à la construction de nouveaux vaisseaux et de multiples engins de destruction, en cherchant surtout à entraîner le Canada et les autres colonies britanniques dans cette course folle qui ne pouvait aboutir qu'au massacre des peuples. Les profits des actionnaires montaient sans cesse.

"Jeunes Canadiens qui vous enrôlez à la voix des rhéteurs qui ne se battent pas, vous périrez peut-être, demain, le front troué d'une balle allemande durcie par le nickel canadien, les jambes rompues par un shrapnell lancé à coup sûr par un canon blindé de nickel canadien; vous aurez en mourant la consolation de vous dire : "Je meurs pour l'Empire, et pour le profit des gens qui ont permis aux 'barbares allemands' de fabriquer les armes qui me tuent!"

"Encore une fois, si les sinistres farceurs qui ont tant parlé du "péril allemand" en étaient si certains, pourquoi ont-ils permis aux Allemands d'accroître leur puissance destructive en utilisant un produit tiré du sol canadien, et dont les lois canadiennes pouvaient réglementer l'extraction, la fabrication et l'exportation?

"S'ils n'y ont pas pensé, étant avertis, ils sont des imbéciles. S'il y ont pensé, et n'ont rien fait, ils sont des traîtres. De toute façon, ils n'auraient qu'une manière de réparer leur bêtise ou leur

trahison, ce serait, avant d'inciter les autres à aller subir le choc des armes qu'ils ont mises aux mains de l'ennemi, d'aller eux-mêmes au feu afin de racheter par une mort glorieuse le prix de leur imprévoyance criminelle ou de leur trahison!"

Ces paroles, je les ai écrites dans le *Devoir*, le 22 octobre 1914, je les répète ce soir : qu'on me pende demain, si l'on veut, pour les avoir dites!

—*Une voix dans la foule*: "Et on veut être pendu avec vous!"

"Obligations" du Canada envers l'Angleterre

Non, ce n'est pas sur les conjectures de guerre que le débat s'est engagé et soutenu. Le double argument qu'ont invoqué tour à tour les protagonistes de la loi navale et ceux de la contribution dite "d'urgence", c'est l'impuissance de la flotte anglaise à maintenir sa suprématie et le devoir du Canada de venir au secours de l'Angleterre en contribuant sous une forme quelconque à la défense générale de l'Empire. C'est ce double argument, — l'un de fait, l'autre de principe, — que nous avons combattu sans relâche. Loin d'affaiblir notre thèse et de fortifier celle des partisans de la loi navale ou de la contribution "d'urgence", la guerre est venue confirmer victorieusement chacun de nos avancés et justifier en tous points la doctrine constitutionnelle que nous n'avons cessé de soutenir depuis quinze ans. Sur ce terrain non plus, nous n'avons à regretter aucune action, à retrancher aucune parole.

Les tenants de l'impérialisme et leurs instruments aveugles ou conscients soutiennent que le Canada, comme possession britannique, a la stricte obligation, en loi et en équité, de participer à cette guerre et de venir au secours de la métropole chaque fois qu'elle est en conflit. On a été jusqu'au point d'émettre la prétention monstrueuse que les ministres britanniques ont seuls la compétence et l'autorité nécessaires pour décider de l'opportunité ou du mode d'intervention du Canada dans les conflits de l'Angleterre. A ces propositions, fausses au regard de l'histoire, de la constitution britannique et du droit des nations, nous avons opposé en termes presque identiques les mêmes principes que nous avions invoqués contre l'envoi des contingents en Afrique, contre la loi navale et la contribution "d'urgence". Ces principes peuvent se ramener à deux propositions fort simples:

La Grande-Bretagne, seule responsable de sa politique étrangère, est seule tenue d'en porter le fardeau.

Le Canada, dépourvu de toute autorité et même de toute existence nationale en dehors de son territoire, n'est obligé de participer à la défense de l'Empire que pour assurer la sécurité de son territoire.

Ces deux principes, que l'on taxe aujourd'hui de "déloyauté" envers la Couronne et le peuple britannique, sont ceux-là même sur lesquels les Pères de la Confédération ont basé la constitution

qui nous régit et l'entente conclue, après des années de discussion et d'études, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien.

Principes de la Constitution britannique

Certains publicistes sont allés fouiller jusque dans les profondeurs de la théologie et du "droit naturel" pour mieux torturer l'histoire et la constitution. Ils ont fait cette découverte merveilleuse... de n'avoir rien lu, dans la constitution canadienne, qui définisse les principes que je viens de définir. A ceux-là, je n'ai qu'à dire: Etudiez l'histoire d'Angleterre, et vous constaterez que les principes de la constitution britannique, dont la constitution canadienne n'est qu'un prolongement, s'appliquent au Canada comme à tous les pays qui reconnaissent l'autorité du Roi d'Angleterre. Or cette constitution n'est pas écrite. S'il n'existait, pour les sujets anglais ou coloniaux de Sa Majesté britannique, d'autre droit public que celui que l'on trouve en blanc et en noir sur les pages des livres de loi, alors il n'y aurait pas de libertés britanniques, il n'y aurait pas d'histoire britannique. La constitution britannique *écrite*, c'est quelques bribes de textes de loi, que le législateur a pris parfois la peine d'écrire et d'imprimer dans un statut afin d'enlever tout doute sur l'interprétation d'un usage. La véritable constitution britannique, c'est toute l'histoire d'un peuple, qui, à travers tant de vicissitudes, telles que tous les peuples en ont connues, a su tracer sa voie avec une constance et une intelligence admirables, a su allier constamment les principes d'autorité et les principes de liberté; et c'est pour cela que je l'aime, que je l'admire et que je la défends contre les faux loyalistes qui la violent, qui l'outragent et qui la faussent.

Pour le sujet britannique aux colonies comme pour celui qui habite le Royaume-Uni, le régime de liberté sous lequel nous vivons,—et dont nous avons le droit de nous enorgueillir, à la condition d'avoir le courage de le conserver,—ce régime de liberté a été tantôt écrit dans le sang des peuples qui ont lutté pour sa conquête, tantôt dicté par des hommes d'Etat et des magistrats intègres à la pensée claire et profonde; mais quels qu'en soient les sources et les développements, c'est un ensemble d'usages et de coutumes duquel se détachent certains principes nettement définis.

Le Canada n'est pas tenu de contribuer à la défense de l'Empire en dehors de son territoire, parce que le peuple canadien n'exerce d'autorité que sur son propre territoire; parce que, en toutes matières de politique étrangère, d'où découlent les obligations de guerre, les huit millions d'habitants du Canada ont moins de pouvoir dans l'Empire britannique que le premier balayeur des rues de Londres ou de Liverpool. N'importe quel citoyen de Londres, de Liverpool, de Dublin ou d'Edimbourg, pourvu du cens électoral, a le droit d'approuver ou de condamner la politique étrangère de sir Edward Grey; il a le droit d'aller au *poll* et de dé-

poser son bulletin pour ou contre la politique navale de Winston Churchill; il a le droit d'aller approuver ou condamner par son vote la conduite de la guerre par Lord Kitchener. Quand la guerre sera finie, quand la paix sera faite, pour ou contre nos intérêts; quand nos enfants auront été fauchés avec des balles allemandes fabriquées avec du nickel canadien; quand notre argent aura été dépensé; quand notre fromage et notre farine auront été mangés, non pas par les pauvres de Londres, qui n'en ont pas besoin, mais par les soldats de Sa Majesté britannique, dont le gouvernement, assez riche pour prêter sans intérêts cinquante millions à la Belgique et dix millions à la Serbie, trouve tout de même bon d'accepter notre farine en pur don; quand les pères seront morts et enterrés, quand les orphelins seront laissés sans protection, — le peuple anglais aura le droit, dans la pleine possession de ses pouvoirs de peuple souverain, d'approuver ou de désapprouver la conduite de ses hommes politiques et celle de ses homme de guerre. Mais nous, comme les *quality niggers* de la Virginie, nous n'aurons pas d'autre droit que celui de retourner à la glèbe coloniale et de bénir cette paix, ou de la maudire, mais sans aucun pouvoir de sanction pour faire subir à ceux qui auront déclaré la guerre ou conclu la paix les conséquences de notre approbation ou de notre désapprobation.

Tant que cet état de choses existera, tant que le Canada restera, dans le domaine de la politique étrangère, à l'état de colonie subordonnée, prétendre qu'il a une *obligation* quelconque en dehors de la défense de son territoire, c'est nier cinq siècles d'histoire anglaise, c'est renier les principes élémentaires de la constitution britannique, c'est faire fi d'un privilège que nous avons acquis, nous, Canadiens-français, comme les Canadiens-anglais, par cent cinquante ans de citoyenneté britannique.

Ceux qui, au nom du jingoïsme, de l'impérialisme, du militarisme anglais, aussi aveugle, aussi dominateur, aussi étroit que le militarisme allemand—tous ceux qui, au nom de tout ce qui est contraire à la liberté britannique, à la constitution britannique, veulent nous faire fermer la bouche pour nous empêcher de proclamer ces principes, ceux-là sont traîtres à la constitution, ceux-là sont "déloyaux" à la Couronne!

En cherchant à conserver le droit d'aînesse de la nation canadienne, en nous efforçant de le défendre contre ceux qui le violent, c'est nous qui témoignons notre amour, un amour véritable et raisonné, des institutions britanniques; c'est nous qui manifestons véritablement notre qualité de citoyens britannques; c'est nous qu prouvons notre véritable respect de la Couronne d'Angleterre; car c'est le Souverain lui-même qui a apposé sa signature auguste à la constitution qui nous régit, au traité qui règle les relations qui doivent exister entre son peuple du Royaume-Uni et son peuple de la Confédération canadienne.

Mais, a-t-on objecté, si la Grande-Bretagne fait appel à ses colonies, si elle a vraiment besoin de leur appui pour repousser l'assaut de ses ennemis et préserver son prestige et sa sécurité, le Canada ne saurait rester sourd à cet appel.

A cela nous répondons invariablement depuis quinze ans: Si l'Angleterre a besoin de l'appui du Canada pour se défendre contre le "péril allemand" ou contre tout autre danger résultant de sa situation mondiale et de sa politique étrangère, c'est aux autorités britanniques de le dire et d'offrir au Canada de partager avec le Royaume-Uni la souveraineté impériale. Le peuple canadien tout entier, Anglais comme Français, a mérité d'occuper dans l'Empire britannique une autre position que celle des *quality niggers* de la Virginie qui, bien traités et bien nourris par leurs maîtres, préféraient s'enrôler dans l'armée esclavagiste plutôt que de se joindre à ceux qui leur offraient la liberté.

Nationalités et Empires

Mais, objecte-t-on encore, ce qui presse avant tout c'est de détruire le militarisme allemand.

Vouloir détruire le militarisme allemand pour assurer la paix du monde, si l'on a résolu de maintenir et d'accroître le *navalisme* anglais—le mot est d'un Anglo-Canadien éminent, M. Ewart—c'est pure folie et cynique hypocrisie.

Aucune race, aucune nation n'a le droit de réclamer la suprématie du monde.

L'Angleterre n'a pas plus le droit d'appeler ses colonies à lui assurer l'empire des mers que l'Allemagne n'a le droit de demander à l'Europe de lui assurer l'empire des terres.

Ce que nous avons revendiqué autrefois pour les républiques Boers, ce que nous avons revendiqué pour l'Irlande nationale, ce que nous revendiquons aujourd'hui pour les Canadiens-français d'Ontario, c'est le droit à la vie pour tous les peuples et toutes les nationalités. Nous nions à toute race, quelle qu'elle soit, nous nions à tout peuple, quelque grand qu'il soit, quelque hautes que soient ses aspirations, quelque nobles ses traditions, quelque nombreuses ses flottes, quelque puissantes ses armées, le droit d'imposer son joug, bienfaisant ou malfaisant, aux autres peuples de la terre; et nous disons que c'est une hypocrisie profonde que de prétendre faire régner la paix et l'amitié entre les peuples, en opposant l'hégémonie d'une nation à celle d'une autre nation. Le joug anglais n'est pas plus légitime que le joug allemand.

Un jour, en 1899, j'entendais un Anglais prétendre sérieusement que c'était un service réel que l'Angleterre rendait aux petites républiques hollandaises en leur imposant sa conquête, après avoir déchiré le *scrap of paper* qui leur garantissait leur indépendance, sous le sceau de la Couronne d'Angleterre. Devenir anglais, disait-il, est en soi un avantage si précieux que les Boers peuvent bien

l'acheter au prix de n'importe quel sacrifice. C'est ce que nous nions. Ni la France de Louis XIV ou de Napoléon n'avait le droit de passer son chariot sur les peuples de l'Europe; ni l'Angleterre de Marlborough, de Nelson ou de Chamberlain n'avait le droit d'imposer la constitution britannique à ceux qui n'en voulaient pas librement; ni la Russie, ni l'Allemagne n'ont le droit d'aspirer à la domination de l'Europe ou de l'Asie; et parce que nationaliste convaincu,—nationaliste canadien et nationaliste britannique,—j'affirme aujourd'hui que c'est notre droit et notre devoir de combattre l'impérialisme anglais comme l'impérialisme allemand; que c'est notre droit et notre devoir d'affirmer que la jeune nation canadienne, séparée par les vues de la Providence du continent de l'Europe, doit poursuivre sur la terre d'Amérique une carrière libre, une carrière pacifique, se fortifier chez elle, développer ses institutions, accroître ses forces, et chercher son avenir sans se lier par l'âme et par le corps au sort des nations de l'Europe, sans sacrifier la vie et le sang de ses enfants pour aider à régler les conflits du monde.

Mesdames et messieurs, je blesse peut-être les sentiments de quelques-uns d'entre vous. Placez-vous sous un autre angle. Que le Canada soit attaqué demain par les Etats-Unis en guerre contre l'Angleterre, ou à cause d'un acte du Canada lui-même: combien de Belges, combien de Français, combien d'Allemands viendront de l'Europe combattre dans les rangs de l'armée canadienne ou dans ceux de l'armée américaine? Ce que nous nous efforçons d'inculquer à nos compatriotes, c'est que les Canadiens se doivent au Canada d'abord, avant de se devoir à l'Angleterre ou à la France. C'est là, en résumé, toute la raison d'être de nos luttes contre l'impérialisme.

Vous trouverez peut-être que j'ai fait trop long ce chapitre de l'histoire du *Devoir* et de ses luttes. Je l'ai fait à dessein, pour deux motifs. D'abord, c'est la résistance aux emprises de l'impérialisme qui a donné naissance au mouvement nationaliste. C'est cette lutte qui nous a mis le plus constamment en conflit avec les partis politiques. Et puis, de toutes nos campagnes, c'est celle qui nous a valu le plus d'injures et de calomnies et qui a parfois jeté la perturbation jusque dans l'esprit de nos adhérents les plus sincères. J'ai voulu démontrer à quel degré remarquable nous sommes restés fermes et constants dans les principes que nous avons posés et à quel point les événements se précipitent pour nous donner raison.

Autres campagnes fédérales — Droits des minorités

Mais la lutte contre l'impérialisme ne nous a pas fait négliger nos autres devoirs. Sans sortir de la sphère de la politique fédérale, nous avons engagé et soutenu d'autres combats pour assurer le développement du patriotisme et des forces nationales. En toute occasion, nous avons soutenu les droits des minorités avec la même vigueur et la même constance que nous avons

mises à défendre l'autonomie du Canada contre l'impérialisme britannique.

Avant la fondation du *Devoir*, nous avions lutté contre les deux partis pour la conservation des droits de la minorité catholique et française dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Nous avions dénoncé le ministère libéral qui avait sacrifié partiellement ces droits.

Le *Devoir* existait depuis deux ans lorsque le ministère conservateur sacrifia totalement les droits de la minorité du Kéwatin. Forts des mêmes principes, imbus du même esprit, nous fîmes la même lutte pour la défense de droits identiques.

Nous ne regrettons ni l'une ni l'autre de ces luttes. Dans les deux cas, nous avons invoqué les mêmes garanties constitutionnelles, nous nous sommes basés sur la lettre et sur l'esprit du pacte fédéral, nous avons été les véritables héritiers de la pensée et des actes des hommes d'Etat canadiens des deux partis, qui s'étaient donné la main pour faire du respect des droits des minorités l'une des assises principales de la Confédération. C'est au nom des idées, des paroles et des actes des grands constructeurs nationaux que nous avons marqué au front, du sceau de la trahison et de la lâcheté, les démolisseurs de la constitution, les violateurs du droit, de la justice et de la vérité.

L'existence de la Confédération canadienne ne sera assurée que le jour où son peuple et ses hommes d'Etat reviendront à ces saines notions d'équité et reprendront les traditions de Macdonald et de Cartier, de Blake et de Mowat.

Immigration étrangère

Avant, comme depuis la fondation du *Devoir*, nous n'avons cessé de dénoncer la politique d'immigration à outrance poursuivie par les deux partis. Nous en avons démontré les dangers dans l'ordre national, économique et social.

Longtemps nous avons prêché dans le désert. Trop de politiciens avaient lié partie avec les grandes compagnies de transport et les spéculateurs sur immeubles, pour songer à enrayer le flot constant d'immigrants qui accroissait les dividendes des compagnies du Pacifique Canadien ou du Grand Tronc et ceux des multiples sociétés qui ont accaparé les terres de l'Ouest et qui veulent en disposer le plus tôt possible.

Ici encore les événements sont venus nous donner raison. Parmi les trois cent mille sans-travail qui encombrent aujourd'hui les villes canadiennes, combien compte-t-on de ces étrangers attirés au Canada par les réclames mirobolantes de l'Etat et les instances des agents du gouvernement canadien et des compagnies de transport?

Ce sont autant de bouches qui dévorent la substance des enfants du sol; autant de travailleurs qui prendront la place de nos nationaux le jour où les industries et le commerce reprendront leur activité.

Au point de vue de la sécurité nationale, le risque n'est pas moindre. Lorsque nous signalions aux hommes d'Etat, aux hommes "pratiques", le danger d'attirer dans notre jeune pays si faiblement peuplé, si désuni déjà par la rivalité des races, un nombre trop considérable d'étrangers qui n'ont rien de commun avec les races mères du Canada, on se moquait de nos appréhensions. Dès que ces étrangers ont pris racine chez nous, disait-on, ils deviennent aussi Canadiens, aussi britanniques que nous.

A quels spectacles assistons-nous aujourd'hui? Qu'entend-on de toutes parts? "Méfiez-vous des étrangers!" On voit partout des "espions allemands!" Le gouvernement réunit dans de vastes camps de concentration et soumet à un régime de détention forcée une multitude de gens qu'il a lui-même, par ses agents, invités à venir au Canada. Il a même payé $5.00 par tête pour les faire venir au pays! Aujourd'hui, il les traite en ennemis; et toute la presse jingoe, qui se moquait de nous lorsque nous voulions mettre un frein à cette invasion étrangère, traite d'espions ces colons naguère si "*désirables*."

N'eut-il pas été plus pratique, comme nous n'avons cessé de le suggérer, de favoriser la colonisation du territoire national par les enfants du sol, de garder aux travailleurs canadiens le bénéfice du développement industriel du pays, et de resserrer les liens de la race au lieu de les relâcher?

Voies de communications nationales

A maintes reprises, nous avons tenté d'établir la nécessité de corriger, dans toute la mesure possible à l'action humaine, les vices fondamentaux de la configuration géographique du Canada, telle que l'ont fait ou plutôt défait les plénipotentiaires britanniques qui ont si souvent sacrifié nos intérêts aux exigences de leurs relations avec les Etats-Unis. Nous n'avons cessé d'affirmer que le régime des voies de transport, par terre et par eau, devrait être complété et organisé de manière à rendre de plus en plus faciles les échanges entre l'Ouest et l'Est, comme entre le Canada tout entier et les pays étrangers. Vous n'avez pas oublié la campagne vigoureuse que nous avons faite en faveur de la construction du Canal de la Baie Georgienne. Si cette voie d'eau était ouverte aujourd'hui au commerce canadien et particulièrement au transport du blé, l'Empire britannique s'en trouverait peut-être aussi bien que de l'envoi de quelques milliers d'hommes de plus sur les champs de bataille. L'Angleterre recevrait notre blé et notre farine plus directement et à meilleur marché; et une moins forte proportion des produits du sol canadien prendrait le chemin de la Hollande pour aller nourrir les "barbares" Allemands.

POLITIQUE PROVINCIALE

Colonisation, forêts, forces hydrauliques, mines

Dans le sphère de l'administration provinciale, le *Devoir* a poursuivi la campagne que nous avions entamée deux ans avant sa fondation.

Nous n'avons cessé de préconiser l'adoption de mesures pratiques et efficaces pour activer la colonisation des terres en forêts et en friche et la production plus intense et plus variée des terres en culture. Nous nous sommes efforcés de démontrer l'intérêt vital que les hommes de la finance et du négoce et les habitants des villes ont à faire développer le domaine rural et améliorer les conditions des classes agricoles et productives.

Plusieurs de ceux qui n'ont accordé à nos démonstrations qu'une attention fort distraite constatent aujourd'hui que leur mise en pratique aurait contribué à résoudre dans une large mesure la solution des maux économiques dont le pays souffre aujourd'hui: encombrement des villes, chômage général, cherté de la vie.

Nous avons suggéré le seul moyen possible de concilier les exigences de la colonisation avec la nécessité de conserver les forêts et les forces hydrauliques, afin d'en faire la source principale des industries de la province. La colonisation de la province de Québec ne sera active et l'exploitation de ses forêts profitable et assurée de se perpétuer que le jour où l'on aura définitivement décidé de séparer le domaine forestier des terres ouvertes à la colonisation. Ce serait aussi la seule manière d'assurer la permanence et la continuité des forces hydrauliques dont la valeur industrielle ne cessera d'augmenter avec les années.

Sur ce point, comme sur tant d'autres, on a commencé par jeter le ridicule sur nos idées; puis ceux-là même qui les avaient traitées d'impraticables et de "moyenâgeuses"—le mot est du premier ministre de la province de Québec—ont fini par les adopter en tout ou en partie.

La loi des Mines a été entièrement refaite et presque toute dans le sens des réformes que nous avions suggérées.

Le rôle de la province de Québec

Dans un ordre plus général et plus élevé, nous nous sommes efforcés de faire renaître dans l'esprit de nos hommes publics et de notre peuple tout entier, la notion véritable du rôle primordial de la province de Québec dans la Confédération et de ses devoirs envers les minorités des autres provinces. Ce rôle, c'est celui de gardienne des traditions et de l'idéal de la race française. La province de Québec ne peut le remplir efficacement qu'en offrant à chacun des groupes français d'Amérique, et particulièrement à ceux des provinces anglaises du Canada, l'appui de ses forces, de ses institutions déjà anciennes et des résultats bienfaisants des organismes sociaux qu'elle tient des fondateurs de la Nouvelle-France.

Ce rêve avait été celui de Mercier. Les embûches du pouvoir et de la politique empêchèrent cet homme d'Etat, dont le patriotisme ardent doit faire oublier les faiblesses et les fautes, de le réaliser. Ses successeurs de tous les partis ne s'étaient préoccupés que de rétablir l'équilibre financier de la province. Soucieux de leur réputation de bons administrateurs, ils étaient en train de réduire tout l'idéal de la race, dans la sphère d'action que lui trace le régime fédératif, à une question de piastres et de sous et de législation particulière.

Un autre esprit plus noble et plus large commence à renaitre. Le *Devoir* n'a-t-il pas le droit de revendiquer l'honneur d'avoir contribué à cette rénovation?

L'autonomie de Montréal

Dans le domaine plus restreint encore des intérêts de la ville de Montréal, nous avons été constamment fidèles aux principes de l'autonomie municipale. Nous avons demandé et nous demandons encore que les responsabilités de l'administration de la ville reposent sur la tête de ses seuls administrateurs. Nous avons dénoncé et nous dénonçons encore ces pèlerinages annuels qui permettent aux faiseurs de l'Hôtel-de-Ville de rejeter le poids de leur incurie ou de leur corruption sur le dos des farceurs de la Législature, qui échappent à la surveillance des électeurs municipaux.

J'ai rappelé que le *Devoir* avait pris naissance au milieu de la campagne municipale qui aboutit au balayage de février 1910.

Nous avons marqué dès lors la nécessité de poursuivre l'enquête sur l'administration municipale, de nettoyer à fond tous les coins infects de l'Hôtel-de-Ville et d'imposer aux plus coupables des châtiments exemplaires. Si l'on eût suivi nos avis, le mouvement de la réforme aurait peut-être eu une durée moins éphémère et plus productive de résultats sérieux et permanents. Je rappelle en passant la lutte que nous avons faite pour défendre les intérêts de la ville et des contribuables contre la domination envahissante de la compagnie des Tramways et des autres services dits "d'utilité publique", qui mériteraient trop souvent de s'appeler services "d'exploitation publique".

Ces luttes, nous les avons faites sans aucun souci de servir des intérêts rivaux. Certains des journaux qui font aujourd'hui feu et flamme contre le Tramway étaient à son service il y a quatre ans.

Le *Devoir* reste ce qu'il était: soumis à sa seule conscience et décidé à toujours promouvoir l'intérêt public de préférence à tous les intérêts particuliers.

OEUVRES SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET LITTÉRAIRES

En dehors de la politique fédérale, provinciale ou municipale, le *Devoir* a fait de multiples campagnes de tous genres. Il s'est

efforcé d'éveiller l'intérêt de ses lecteurs sur divers aspects de la vie sociale, économique et intellectuelle.

La prédominance des passions politiques sur toute autre préoccupation a peut-être fait oublier, même à nos lecteurs les plus sympathiques, cette partie de notre oeuvre. Elle est pourtant intéressante. A mes yeux, je l'avoue, elle atténue et complète notre action politique. Dans toutes les sphères, une inspiration unique et constante nous a guidés: le souci de l'intérêt national, le désir ardent de créer chez nos compatriotes un idéal plus élevé et une préoccupation plus intense des intérêts supérieurs de la race et de la nation. En toutes choses, nous avons cherché le progrès véritable dans le maintien des traditions les plus solides de notre histoire.

L'instruction publique

L'une des questions dont on parle le plus, depuis quelques années, c'est celle de l'instruction publique. Bien peu de ceux qui en parlent semblent l'avoir étudiée.

Sans prétendre à une haute compétence, nous avons envisagé sous tous ses aspects ce problème si intéressant. Deux pensées maîtresses nous ont guidés dans ces études: la nécessité de maintenir les principes fondamentaux, et la recherche du progrès véritable dans le respect et l'application de ces principes.

Il y a pour nous deux principes fondamentaux:—la première et la principale autorité en matière d'éducation appartient aux pères de familles;—l'Eglise a seule autorité pour définir les principes de foi et de morale qui doivent former la base de tout enseignement et en pénétrer l'esprit comme la lettre.

L'Etat est, à nos yeux, un maître d'école incompétent à tous égards.

Prenant toutefois la situation telle qu'elle existe, nous avons cherché constamment à l'améliorer.

D'une part, aux campagnes de dénigrement entreprises et menées par la clique anticléricale et maçonnique, nous avons opposé des constatations précises, des statistiques et des faits propres à démontrer que s'il reste beaucoup de progrès à faire dans notre province, nous ne sommes pas si arriérés que le prétendent nos dénigreurs, pour le plus grand contentement de tous ceux qui ont juré de détruire l'enseignement catholique et français au Canada. De l'autre, nous avons suggéré ou approuvé toutes les réformes propres à apporter un remède véritable aux lacunes de l'enseignement public.

Aucune des statistiques que nous avons publiées, aucun des faits que nous avons établis, n'ont été contredits ou infirmés.

Nous avons combattu de toutes nos forces l'ingérence de l'Etat et des politiciens dans toutes les sphères de l'instruction publique: à l'université, dans les écoles supérieures comme aux écoles primaires. Force nous est de reconnaître qu'en certaines occasions

nous avons lutté dans le désert, et que l'intrusion de l'Etat dans l'école et, comme conséquence, la neutralité religieuse, ont trouvé des encouragements inattendus qui ont paralysé nos efforts. On s'apercevra un jour qu'en ceci comme en beaucoup d'autres choses, notre principal tort est d'avoir vu trop clair et parlé trop haut.

Nous nous sommes efforcés de développer dans l'esprit des pères de famille et de tous les citoyens, la juste notion que s'ils ont les premiers droits sur l'éducation de leurs enfants, ils ont aussi les devoirs les plus rigoureux. A la notion envahissante qu'en matière d'enseignement il faut tout attendre de l'Etat — programmes, personnel et subsides, — nous avons cherché à substituer de plus en plus l'idée que les pères de familles et les contribuables doivent savoir s'imposer les sacrifices nécessaires pour assurer à leurs enfants une instruction saine, intelligente et pratique.

Nous avons encouragé et appuyé de toutes nos forces le mouvement qui a donné naissance aux congrès de commissaires d'écoles.

L'initiative de ce mouvement, qui a déjà produit de si excellents fruits, appartient à M. Magnan, inspecteur général des écoles primaires.

A lui comme à nous, la clique maçonnique et ses suiveurs avaient fait une réputation d'éteignoir et de "crétin". Une foule de badauds s'y sont laissés prendre. Mais la lumière se fait; et M. Magnan est en bonne voie de prouver, aux yeux de tous les hommes sérieux et compétents, qu'il est l'un des éducateurs les mieux éclairés et les plus pratiques du Canada.

Notre appel au sentiment des responsabilités des pères de famille ne s'est pas borné à de simples théories. Nous n'avons cessé de réclamer le relèvement du salaire des instituteurs primaires et l'encouragement à la fréquentation scolaire par la distribution de primes d'assiduité. Des progrès marqués ont suivi cette campagne. L'assiduité à l'école est aujourd'hui plus générale et plus constante dans le Québec que dans l'Ontario.

Nous avons encouragé hautement tout ce qui peut tendre à relever les études des universités, des écoles supérieures et des collèges classiques et à fortifier l'indépendance matérielle de ces institutions.

Nous avons réclamé et nous réclamons encore un enseignement plus complet et mieux ordonné de l'histoire du Canada et de l'histoire d'Angleterre. Cet enseignement doit avoir pour objet principal et pour résultat d'inculquer aux jeunes Canadiens-français appelés à former notre classe dirigeante, la connaissance exacte des faits qui constituent la base de nos droits politiques et nationaux. Ces faits ne sont pas seulement ceux qui se sont produits au Canada et dont les Canadiens-français ont été les acteurs principaux ou secondaires; c'est aussi la série des événements plusieurs fois séculaires qui font l'histoire de la Grande-Bretagne. Car pour

comprendre la constitution britannique, il faut connaître à fond—je l'ai indiqué il y a un instant—l'histoire d'Angleterre.

Cette ignorance de la véritable histoire de l'Empire britannique explique, dans une large mesure, les défaillances honteuses et déconcertantes de nos hommes publics, chaque fois que nos droits nationaux ou constitutionnels subissent un assaut. Si nos classes dirigeantes, prêtres ou laïques, publicistes ou politiciens, connaissaient l'histoire et la nature véritable de la constitution britannique, il ne serait plus possible aux traîtres, aux transfuges et à leurs complices, d'aveugler le peuple par tant de théories grotesques et d'excuses boîteuses.

Le mouvement social — La coopération

Persuadés que la principale source de la faiblesse des Canadiens-français tient à l'absence de ce magnifique esprit de corps qui fait la force des Anglo-Saxons, nous avons accordé notre appui à toutes les associations dont l'objet principal est d'apporter un appoint nouveau au patrimoine moral, intellectuel ou économique de la race.

A la belle et vaillante Association de la Jeunesse Catholique, nous n'avons marchandé ni l'éloge ni l'encouragement. Ce n'est pas une mince satisfaction pour nous de savoir que l'un de nos administrateurs, M. Joseph Versailles, fut le premier président de l'Association. Ceci n'implique nullement, je m'empresse de le dire, aucun lien apparent ou occulte entre l'Association et nous. Nous ne voulons certes pas lui faire partager la responsabilité des luttes multiples qu'il nous faut faire en dehors du domaine d'action religieuse et nationale qui lui est propre. Mais dans ce domaine, nous pouvons bien dire que son idéal est le nôtre, parce qu'elle a su comprendre comme nous que, pour la conservation morale et ethnique des Canadiens-français, l'on ne saurait séparer les intérêts nationaux des traditions religieuses et qu'il ne peut y avoir de traditions religieuses sans l'acceptation complète de la doctrine et de la discipline de l'Eglise.

Nous avons salué avec bonheur la naissance de l'Association d'Education d'Ontario. C'est à cette société que revient le mérite principal de la lutte héroïque soutenue par nos compatriotes d'Ontario contre la tyrannie des prussiannisants de la province la plus barbare et la plus arriérée du Canada, en matière d'enseignement.

Alors que toute la presse de la province de Québec restait sourde aux appels de l'Association et faisait silence sur ses efforts, quand elle ne dénaturait pas sa pensée et ses actes, le *Devoir* a fait connaître le travail héroïque et fécond qui se poursuivait dans l'Ontario. Les membres de l'Association veulent bien nous en rendre le témoignage. La dépêche du secrétaire de l'Association, que M. Cabana a lue il y a un instant, en fait foi.

Comme vous pouvez le constater, c'est du nord de l'Ontario, où nos compatriotes sont forcés de soutenir leurs écoles au prix

de tant de sacrifices, que M. Grenon a pensé à nous au milieu des travaux et des préoccupations multiples de sa charge. Ce témoignage est réconfortant : il efface sans peine le souvenir de toutes les injures que nous avons subies parce que nous n'avons cessé d'élever la voix pour la défense des opprimés, quand toute la presse asservie faisait silence.

Une autre oeuvre également intéressante et utile, que nous avons constamment soutenue, c'est celle des Caisses Populaires et du mouvement coopératif en général. L'initiateur de ce mouvement au Canada est un modeste: c'est M. Alphonse Desjardins, de Lévis. Que de peines il a eues à faire percer son idée! Il avait le très grand tort de s'appeler Desjardins au lieu de Brown ou de MacFarlane. Ce vice d'origine le faisait tenir pour un incompétent en matière de finance. Car c'est là que nous avait conduits le servilisme colonial: nous en étions rendus à croire qu'un Canadien-français est, par nature et par éducation, forcément incompétent à traiter toute question économique et financière. De plus, M. Desjardins avait l'autre tort, non moins grand, d'être un simple fonctionnaire du parlement, au lieu d'être l'un des faiseurs ignorants et prétentieux qui légifèrent et gouvernent.

En dépit des obstacles que les politiciens et les hommes d'affaires à courtes vues ont mis à son oeuvre, elle marche lentement mais sûrement; et un jour viendra où le nom d'Alphonse Desjardins figurera dans l'histoire canadienne au rang de ceux de Raffeisen en Allemagne et de Luzzati en Italie, — bien au-dessus de la tourbe des ramasseurs de votes et des accapareurs d'écus... pour leur propre compte. Nous ne revendiquons que le seul honneur d'avoir un peu contribué à détruire les préjugés et les obstacles qui entravaient le progrès de cette oeuvre si féconde et particulièrement utile à nos classes laborieuses des villes et des campagnes.

Syndicalisme chrétien

Afin de stimuler le dévouement à la chose publique et la création d'oeuvres sociales de saine inspiration et d'application pratique, nous nous sommes appliqués à faire connaître les oeuvres les plus récentes et les plus fécondes fondées en Europe avec une inspiration nettement catholique et nationale.

C'est dans ce dessein que j'ai fait mon dernier voyage en Belgique et résumé pour les lecteurs du *Devoir* l'histoire et le fonctionnement des Syndicats Chrétiens de Belgique, organisés et soutenus par le grand coeur et le génie du P. Rutten.

Publiées au milieu du fracas et des émotions bien naturelles du début de la guerre, ces modestes études ont passé à peu près inaperçues. Elles n'étaient du reste que la suite d'un grand nombre d'articles de même inspiration, dus à la plume de nos meilleurs collaborateurs. Le *Devoir* peut donc se rendre le légitime témoignage qu'il a contribué à contrecarrer l'emprise du syndicalisme international et areligieux et à faire naître chez nous la juste notion du syndicalisme chrétien et national.

Sans jamais flatter les basses passions du prolétariat, sans nous poser en champions farouches de l'ouvrier, nous avons fait plusieurs campagnes pour améliorer le sort de certaines catégories intéressantes de travailleurs, généralement négligés par les politiciens et les journalistes "pratiques" parce qu'ils apportent un appoint peu important au succès des partis et des journaux à grand tirage. Nous avons réclamé et obtenu le relèvement des salaires des modestes fonctionnaires de l'Etat, la réduction des heures de travail des employés du commerce, l'allègement des fatigues insupportables qui résultent, pour les jeunes filles employées dans les grands magasins, des achats du temps des fêtes.

L'organisation économique

Dans l'ordre purement économique, nous avons publié sur la loi des Banques deux séries d'études dues au travail, à l'expérience et à la rédaction du président de notre conseil d'administration, M. Ducharme; et aussi des articles intéressants et pratiques de notre président des Amis du *Devoir*, M. J.-N. Cabana. Ces études n'ont pas eu d'égale dans toute la presse canadienne. L'influence s'en est fait sentir jusque dans les modifications apportées à la loi des Banques.

Lorsque les politiciens se mirent à battre la grosse caisse des partis autour du problème, angoissant pour tant de contribuables, de la croissance rapide et constante du coût de la vie, au lieu de nous dépenser comme eux en phrases creuses et en tirades démagogiques, nous avons fait une enquête sérieuse sur toutes les données de ce problème.

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié les articles remarquables par lesquels M. Georges Pelletier a résumé et défini ses constatations. Aucun politicien, aucun journaliste de parti, aucun homme d'affaires, ne lui a opposé de contradictions sérieuses ni détruit un seul de ses arguments de fond.

Hygiène et tempérance

Grâce à la collaboration de plusieurs médecins et hygiénistes, nous avons publié des études sérieuses sur la mortalité infantile et suggéré des mesures pratiques pour combattre ce fléau, qui met la ville de Montréal au rang des cohues humaines que sont les grandes villes de la Chine. Nous avons fait connaître, par des conférences et des articles, les moyens d'apporter remède à la plaie des bouges et des logements insalubres. Nous avons encouragé de toutes nos forces les oeuvres d'hospitalisation plus particulièrement consacrées à soulager les maux qui affectent le plus le pays ou la race: l'Hôpital Sainte-Justine, pour les enfants malades, le premier de ce genre fondé au Canada; l'Institut Bruchési pour les tuberculeux; l'Hôpital des Incurables, qui recueille surtout les cancéreux et les tuberculeux inguérissables.

C'est M. Héroux qui a, le premier, dans la presse montréalaise, fait une campagne à fond pour assurer un peu d'air pur et d'espaces libres aux nombreux enfants des quartiers populaires.

Dans la lutte contre l'alcoolisme, nous n'avons peut-être pas fait autant d'éclat que certains de nos *gros* confrères. Nous avons moins prodigué qu'eux, dans nos colonnes de rédaction, l'éloge dithyrambique aux sommités religieuses et sociales qui ont pris la direction de ce mouvement. Nos sanglots sur la plaie de l'alcoolisme ont été moins dévots; mais par contre, les lecteurs du *Devoir* n'ont jamais lu, à la deuxième ou à la quatrième page ou à toute autre page du journal, qu'il faut prendre beaucoup de gin *Croix-Rouge* ou de *Scotch whiskey* de telle ou telle marque pour avoir de l'esprit, pour jouir d'une bonne santé ou pour rendre heureux sa femme et ses enfants. En nous interdisant cette publicité, nous avons privé notre oeuvre naissante des revenus considérables qui alimentent la caisse de nos confrères plus opulents. Leur calcul est sans doute meilleur, puisqu'ils trouvent moyen de s'attirer à la fois les bénédictions des apôtres de la tempérance et les écus des marchands d'alcool. Nous avons cru plus logique et plus digne de nous passer des unes et des autres et de ne pas démentir pour argent sonnant les arguments que nous soutenons par conviction et par devoir contre l'alcoolisme.

Oeuvres littéraires— Feuilletons

Dans l'ordre purement littéraire et artistique, nous n'avons certes pas la prétention d'avoir fait beaucoup et de grandes choses. Le pays et l'époque ne sont pas favorables. Tant que la principale préoccupation des Canadiens de toutes races sera de faire de l'argent et de la politique, de la petite politique surtout, les lettres et les arts ne s'épanouiront pas comme les roses au soleil de mai.

Mais enfin, nous avons fait quelque effort pour encourager les productions littéraires d'inspiration nationale et pour développer ce qui fait le plus défaut chez nous: le sens de la vraie critique, qui n'est ni l'éreintement ni le panégyrique à jet continu.

Nous avons, plus que tout autre journal canadien-français, publié des études originales sur la musique et la peinture. Dans le choix de nos reproductions, nous avons eu le souci constant d'aider à former le goût et le jugement. Nous nous sommes efforcés, dans toutes les colonnes du journal, de surveiller la rédaction des nouvelles les plus simples et de toutes les matières que nous mettons sous les regards de nos lecteurs. Certes, il nous échappe encore de nombreux coq-à-l'âne. N'oubliez pas que la plupart de nos jeunes rédacteurs doivent non seulement apprendre la bonne langue de leur métier mais qu'ils doivent surtout se débarrasser du lourd jargon qu'on leur a enseigné dans les boutiques où se fabriquent ces volumineux catalogues d'annonces et de nouvelles auxquels on a pris l'habitude ici de donner le nom de "journaux".

Mais ce qui importe plus encore que la forme, c'est que, jusque dans la partie purement littéraire de notre oeuvre, nous n'a-

vons jamais perdu de vue le but que nous nous sommes tracé et les principes que nous avons posés.

Nos *Lettres de Fadette* sont toutes pénétrées de cette pensée: conserver la simplicité et le charme féminins, mais fortifier en même temps le caractère et l'intelligence de la Canadienne-française par la culture de l'esprit et le retour aux saines traditions de la race.

Notre choix de reproductions, celui des feuilletons surtout, a été constamment guidé par la pensée de fortifier dans l'esprit de nos lecteurs les principes et les traditions qui inspirent tout le journal. Dans *Colette Baudoche,* c'est l'attachement à la langue et la fierté de la race jusque chez la frêle jeune fille de simple condition bourgeoise; dans le *Blé qui lève,* c'est la conscience du devoir social chez ceux qui ont reçu en partage la fortune, l'instruction ou le rang social; dans *Les Oberlé,* c'est la lutte du devoir national contre les tentations de l'intérêt qui pousse à l'abdication devant la race plus nombreuse ou plus brutale; dans *Bartek le Victorieux,* c'est la nécessité des résistances vigoureuses chez le vaincu et l'inutilité de son asservissement volontaire au vainqueur.

La lutte pour le français

Mais la lutte peut-être la plus soutenue, la plus rude que nous ayons faite, c'est celle pour les droits de la race. Plus encore peut-être que l'opposition du nationalisme à l'impérialisme, cette lutte nous a valu la haine et l'outrage des ennemis de la race, la basse calomnie et les perfidies les plus viles des transfuges et des professeurs d'*à-plat-ventrisme.*

Cette lutte, nous l'avons faite sur tous les terrains, pour la revendication de tous les droits des Canadiens-français. Nous l'avons placée dès le début et maintenue constamment sous la sauvegarde de deux principes essentiels ou, si vous le préférez, de deux propositions fort simples.

Les Canadiens-français ont, de par le droit naturel, l'histoire et la constitution, dans toute l'étendue de la Confédération canadienne, droit à leur existence comme race, à l'enseignement et à la diffusion de leur langue et à la conservation de leurs traditions religieuses et nationales.

La nation canadienne tout entière a un intérêt primordial à la conservation et à la diffusion de la langue et des traditions françaises.

Je revendique pour nous, avec une légitime fierté, le mérite d'avoir les premiers posé en principe que la reconnaissance constitutionnelle du français comme l'une des langues officielles de la Confédération comporte, pour le gouvernement de chacune des provinces, l'obligation de fournir aux Canadiens-français les moyens de faire enseigner leur langue à leurs enfants dans toutes les écoles primaires, secondaires ou supérieures.

Ce principe, l'éminent avocat qui soutient devant les tribunaux la cause des Canadiens-français de l'Ontario, l'honorable M.

Belcourt, l'a posé avec éclat devant les tribunaux et appuyé de la force de son talent et de sa science juridique. Le Conseil Privé de Sa Majesté sera bientôt appelé à décider, selon la parole si juste du président du Sénat, l'honorable M. Landry, "si la Confédération a été pour nous un pacte ou un piège d'infamie".

Convaincus que le triomphe et le maintien de la civilisation française en Amérique dépendent de la cohésion et de l'action collective de tous les groupes de langue française, nous n'avons cessé de travailler au rapprochement et à la connaissance réciproques et plus intimes de ces groupes divers, non-seulement au Canada mais aux Etats-Unis également.

Le *Devoir* a fait au Congrès de la Langue Française, tenu à Québec en 1912, la publicité la plus complète et la plus efficace de tous les journaux d'Amérique.

Nous avons travaillé sans relâche à faire renaître dans l'esprit des gouvernants et du peuple de la province de Québec la notion véritable de son rôle historique et traditionnel qui doit être, pour tous les Français d'Amérique, celui de la France pour les Français du monde entier.

Convaincus que les triomphes suprêmes sont la résultante des efforts multiples de tous les instants, dans les domaines les plus modestes, nous avons lutté sans cesse pour faire rendre à la langue française la place qu'elle doit occuper dans l'administration, dans les services publics et dans le commerce. A l'Association de la Jeunesse Catholique revient l'honneur, tout l'honneur, d'avoir entamé et mené à bonne fin cette magnifique campagne de pétitionnement qui permit à notre vaillant ami, Armand Lavergne, de porter la question à la tribune de la Chambre des Communes et de faire reconnaître plus tard, par la Législature de la province de Québec, le droit des Canadiens-français d'être traités en égaux et non plus en parias dans leur propre province. Le texte légal qui est venu si tardivement sanctionner ce droit porte à juste titre le nom de *Loi Lavergne*. Honneur à celui qui en a tout le mérite!

Mais M. Lavergne et les membres de l'Association de la Jeunesse Catholique nous rendront le témoignage que nous avons contribué à préparer le mouvement d'opinion qui a soutenu leur effort comme à en assurer le prolongement par nos réclamations constantes pour assurer l'application de la Loi.

A la Ligue des Droits du Français, nous avons également donné notre encouragement et notre publicité.

La minorité ontarienne

Mais c'est peut-être à la lutte admirable de la minorité française de l'Ontario contre la tyrannie brutale d'une majorité ignorante et fanatisée que nous avons apporté notre concours le plus efficace.

Le *Devoir* a, le premier, signalé l'importance primordiale de cette lutte. Dès le début, nous avons compris que ce n'était

qu'un point particulier de la bataille générale pour la défense des droits du français dans toute la Confédération. Nous n'avons cessé de faire voir à nos compatriotes du Québec que les groupes français des autres provinces sont nos régiments d'avant-garde, et que le jour où ils seraient vaincus, nos forces vives seraient déjà profondément entamées.

Que d'attaques et d'injures n'avons-nous pas subies pour avoir soutenu sans défaillances la cause des opprimés de l'Ontario! "Fauteurs de discordes nationales", "agitateurs de races", "démagogues", "saltimbanques", que sais-je encore?

Nous avons tout subi, tout enduré. Le jour de la justification est venu. Les voix les plus autorisées se mettent à l'unisson de la nôtre. Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal a parlé; l'Eminentissime Cardinal-Archevêque de Québec est venu ajouter à nos revendications le poids de son autorité si vénérable; le premier ministre de la province de Québec nous apporte à son tour l'appui de sa science juridique et le témoignage de toute l'Assemblée législative. Va-t-on chercher à étouffer leurs voix comme la nôtre? Le *Canada* va-t-il répéter que cette lutte est inopportune? La *Patrie* va-t-elle traiter Mgr l'Archevêque de Montréal de "démagogue" et de "saltimbanque"? Le *Mail* et le *News* vont-ils accuser Son Eminence le Cardinal Bégin de vouloir faire *chanter* le gouvernement de l'Ontario?

Nationalisme et "colonialisme"

Cette lutte pour la conservation de la langue et des traditions françaises, nous l'avons faite sans perdre de vue un seul instant les réalités de notre situation nationale.

Tout en nous efforçant d'inculquer à nos compatriotes un amour véritable et raisonné de la France, de son génie, de celles de ses traditions qui se rattachent aux nôtres, tout en signalant ce qui, dans la production littéraire, artistique, scientifique ou industrielle de la France, peut accroître notre patrimoine national, nous combattons tout ce qui a pour objet ou pour résultat d'asservir le libre développement de la pensée canadienne-française à la suprématie française.

En d'autres termes, nous sommes aussi opposés au *colonialisme* français dans l'ordre moral ou intellectuel qu'au *colonialisme* anglais dans l'ordre politique ou économique.

Les Canadiens-français doivent s'éclairer du rayonnement de la France, comme les Américains intelligents et cultivés, de langue et de civilisation anglaises, profitent de leur contact avec le génie anglais et ses manifestations.

Mais de même que nul Américain ne songerait à appeler l'Angleterre sa "seconde mère-patrie", nous nous efforçons d'accoutumer nos compatriotes à l'idée de voir dans le Canada leur *seule* patrie, à laquelle ils doivent tous leurs efforts, toutes leurs affections, tout leur dévouement.

Même envisagée du point de vue de la France et de son influence en Amérique, la progression constante du nationalisme canadien offre des perspectives beaucoup plus sûres que l'adhésion aveugle des Canadiens-français aux manoeuvres politiques qui ont rapproché en Europe les deux nations si faussement appelées nos "deux mères-patries".

Les alliances politiques se rompent; les nations qui se battent aujourd'hui sous les même drapeaux s'entretueront peut-être demain. Pour nous, appelés à vivre toujours au Canada et en Amérique, nous devons chercher un point d'appui plus solide que les aléas d'une situation européenne pour résister aux attaques qu'en dépit de toutes leurs formules hypocrites d'amitié, tant d'Anglo-Saxons ne cessent de diriger contre tout ce qu'il y a de français au Canada. C'est sur le terrain de nos droits à nous, de notre passé et de nos aspirations que nous devons nous placer et nous maintenir. Si les idées françaises, si la langue française, si la civilisation française ont quelques chances de survie en Amérique, ce ne sera pas à la faveur d'une entente plus ou moins cordiale et plus ou moins durable entre la France et l'Angleterre; ce sera dans le triomphe définitif de la lutte que les Canadiens-français soutiennent depuis cent cinquante ans pour le maintien de ces idées, de cette langue et de cette civilisation. Mais pour que cette lutte soit fructueuse et couronnée d'un succès définitif, il faut non-seulement la faire sur le terrain national, mais accepter les modifications inévitables, heureuses ou malheureuses, que la séparation définitive de la France a fait subir chez nous aux idées et à la civilisation françaises.

L'accord avec les Anglo-Canadiens

Tout en poursuivant sans relâche, chez nos compatriotes, le relèvement et la *nationalisation* de l'idéal français, nous n'avons pas perdu de vue, un seul instant, ce fait primordial de notre situation nationale passée, présente et future: nous n'avons pas plus le droit de vouloir faire du Canada un pays exclusivement français que les Anglo-Canadiens n'ont le droit d'en faire un pays anglais.

Le Canada est et doit rester, dans sa composition ethnique comme dans les manifestations diverses de son génie national, un pays anglo-français. Il doit transmettre aux générations à venir de son peuple les avantages inappréciables de sa double origine. C'est pourquoi, dans chacune de nos luttes pour la défense d'une position française, d'un intérêt français, nous nous sommes adressés *d'abord* à l'intelligence, au patriotisme et à l'esprit de justice des Anglo-Canadiens les plus susceptibles de comprendre les avantages énormes qui résultent de l'association sans fusion des deux principaux groupes ethniques ou linguistiques du Canada. Nous n'avons perdu aucune occasion de provoquer les adhésions totales ou partielles d'Anglo-Canadiens éminents à nos idées et à nos aspirations.

Dès le début de la résistance à la persécution du gouvernement d'Ontario, notre première démarche a été de solliciter l'opinion de la plupart des têtes dirigeantes de la minorité anglochtone du Québec. Quelques-unes de ces opinions, comme celles de MM. Leacock, Dale et Fryer, de l'Université McGill, ont été citées devant les tribunaux à l'appui des justes prétentions de la minorité.

Afin d'atténuer l'animosité croissante qui divise les Irlandais catholiques et les Canadiens-français, nous avons mis en relief l'attitude sympathique d'Irlandais intelligents et vraiment patriotes, comme MM. Freeland, Phalen, O'Hagan et Foran.

A l'esprit mi-yankee mi-prussien, produit des écoles publiques des provinces anglaises, qui malheureusement domine une forte partie du Canada anglais, nous avons toujours opposé les inspirations et les actes de la vraie civilisation britannique et de la véritable tradition irlandaise.

En dépit de notre insuccès apparent, de l'organisation systématique du mensonge—et du silence pire que le mensonge—par la quasi totalité des journaux de langue anglaise au Canada, nous avons persisté et nous persisterons dans cette voie.

Rien n'est plus stérile, rien n'est plus faible et grotesque à mes yeux que d'attiser les haines de races et de baser sur les errements des individus, quelque nombreux et puissants qu'ils paraissent pour l'instant, le jugement qu'on doit porter sur toute une race.

Le nationalisme canadien, tel que nous l'entendons, tel que nous le prêchons, tel que nous le pratiquons, est aussi opposé à l'exclusion d'une race au profit de l'autre qu'à la subordination des intérêts de la nation canadienne à ceux de la Grande-Bretagne, de la France ou de tout autre pays britannique ou étranger.

NOS MOYENS D'ACTION

Esprit du journal

Comment avons-nous pu accomplir notre tâche, couvrir un terrain si vaste et traiter tant de sujets divers tout en conservant une telle unité d'action et en obéissant à une inspiration si constante?

C'est d'abord parce que la pensée qui a inspiré la fondation du *Devoir* s'est emparée fortement de l'esprit de chacun de ses rédacteurs et de ses collaborateurs.

Voici cinq ans que je dirige le journal. Mes ennemis et même mes amis me concèdent volontiers que je sais généralement ce que je veux; plusieurs ajoutent que je n'hésite guère à faire connaître ma volonté et à l'imposer. Cependant, durant ces cinq années, je n'ai jamais donné un ordre à un seul de mes rédacteurs, pas même une direction. Le genre de journalisme que j'ai choisi, celui des articles signés, a entretenu ou développé chez chacun de mes collaborateurs le sentiment de sa dignité personnelle et le souci de sa réputation. Il assure à tous une ample mesure

de liberté. Convaincu de leur parfaite loyauté et de leur adhésion de coeur et d'esprit aux principes fondamentaux de l'oeuvre et à son esprit dominant, je les laisse à leur guise exposer leurs idées sous la forme qui convient à l'esprit et au tempérament de chacun. Je ne mets aucune entrave à l'expression de celles de leurs idées particulières qui diffèrent des miennes; car chacun d'eux porte la responsabilité de sa pensée et de ses écrits.

Aucun lecteur intelligent du *Devoir* ne peut manquer d'être frappé de l'accord parfait de ses rédacteurs en tout ce qui touche aux principes, comme de la diversité de leur tempérament, de leur tournure d'esprit et de leurs opinions sur les matières libres et secondaires.

La trace de cette mentalité se trouve particulièrement marquée dans les lettres de nos correspondants parlementaires. L'un, M. Dumont, est un vétéran de la presse conservatrice — de l'ancienne, de la bonne, celle qui avait des principes et qui les soutenait sans trop de souci des intérêts du parti; l'autre, M. Pelletier, est un jeune journaliste qui a débuté dans la presse indépendante, sans avoir jamais eu d'attaches de parti. L'un et l'autre sont appelés à relater les faits et les dires de nos hommes politiques des deux partis, dans les deux parlements. Jamais je ne leur ai donné une direction quelconque; ils ont apprécié à leur guise les hommes et les choses; et cependant, qui contestera à l'un ou à l'autre le mérite de ne jamais s'être écarté de l'esprit du journal tout en exerçant leur entière liberté d'appréciation?

Cette unité d'esprit et cette liberté d'action individuelles se sont manifestées en toutes occasions, mais peut-être d'une façon particulièrement frappante lors de l'annexion du Kéwatin à la province du Manitoba. J'étais retenu à Québec par les travaux de la session; M. Pelletier était à Ottawa; M. Dumont faisait la correspondance parlementaire de Québec; M. Héroux était seul au journal. Et cependant, sans même nous consulter, nous prîmes spontanément la même attitude, nous exprimâmes des opinions absolument identiques. Pourquoi? Parce que les mêmes principes nous guidaient, parce que nous avions le même souci de les voir triompher, et parce que nous étions libres de juger la question à son mérite et de réclamer justice sans souci de flatter aucun gouvernement, de servir les intérêts d'aucun parti, de plaire ou de déplaire à qui que ce soit.

Nos collaborateurs

En depit de l'accord moral et de la bonne volonté de ses rédacteurs, le *Devoir* ne serait jamais venu à bout de sa tâche s'il n'avait trouvé une collaboration précieuse dans le cercle de ses amis de l'extérieur.

Plusieurs des travaux les plus utiles que nous avons publiés sur la loi des Banques, sur le mouvement coopératif, sur l'hygiène, sur la mortalité infantile, sur les statistiques scolaires, sur l'emploi du français dans le commerce, étaient l'oeuvre de colla-

borateurs volontaires, aussi compétents que dévoués. Tous étaient animés de l'esprit du journal; tous voulaient apporter leur contribution à notre oeuvre de réfection morale et de progrès intellectuel et matériel de nos compatriotes. De crainte d'en oublier un seul, je n'en nomme aucun. Du reste, leur nom et leurs travaux sont présents à votre mémoire. En votre nom et au mien, je leur exprime, ce soir, ma gratitude profonde et je les prie instamment de continuer à donner aux lecteurs du *Devoir* le bénéfice de leur science et de leur dévouement.

On me permettra cependant de rappeler le souvenir de l'un de ces collaborateurs, aujourd'hui disparu : M. Monk, ancien député de Jacques-Cartier.

Personne n'a oublié la série d'articles remarquables qu'il nous donna sur la Loi Navale et l'Impérialisme en général. Il apporta à ces travaux le poids de sa science juridique, le fruit de ses lectures et de ses études à la fois si variées et si approfondies, et aussi cette pondération de caractère, cette sûreté de jugement et cette large appréciation des choses qui résultaient dans une forte mesure de sa double origine anglaise et française et de sa formation presque aussi britannique que canadienne. A nos opinions, peut-être trop radicales, à notre logique et à notre tempérament tout français, il apportait un contrepoids fort utile. Ce n'est pas le moment de faire l'appréciation de l'action politique de cet homme remarquable et de son caractère personnel. Il ne fut pas toujours d'accord avec nous. Sur la question du Kéwatin, nous dûmes, à regret, nous séparer de lui. Cette divergence de vues sur une question grave, il l'attribuait comme nous à sa formation composite et au milieu mi-catholique, mi-protestant, dans lequel il avait vécu; mais il avait assez de largeur d'esprit pour nous reconnaître le droit de rester fermes et logiques dans nos principes. De notre côté, ce que nous considérions comme une erreur regrettable de son intelligence et une faute dans son action politique ne nous empêcha jamais de rendre un hommage bien mérité à sa parfaite intégrité, à son esprit public et à ce sens profond et raisonné de l'honneur, qui lui ont valu toute sa vie et lui conservent après sa mort le respect de tous les hommes de bien.

A la veille de mon départ pour l'Europe, j'allai prendre congé de lui. Il était déjà profondément atteint par la maladie; mais je ne croyais pas que ce devait être l'entrevue suprême.

L'une des dernières paroles qu'il prononça fut celle-ci: "Pour bien des motifs, je suis heureux d'avoir quitté le ministère et le parlement; l'un de ces motifs, c'est que je pourrai reprendre ma collaboration au *Devoir*".

Ce témoignage si touchant et si sincère de l'un des rares hommes publics de notre pays dont la mémoire n'est entachée d'aucun acte déshonorant, je le prise hautement et, j'en suis sûr, vous tous qui aimez le *Devoir* en apprécierez comme moi la valeur.

Nos correspondants – Lettres au "Devoir"

Afin de nous tenir en contact avec les hommes et les choses et d'extérioriser nos idées et nos impressions, nous entretenons une correspondance volumineuse avec des correspondants de tous genres, non-seulement au Canada mais aux Etats-Unis et en Europe. C'est une nécessité rigoureuse pour tout journaliste qui a le souci de ne pas devenir une haridelle d'omnibus, traînant toujours le même coche et suivant toujours la même ornière.

Pendant plusieurs années, nous nous sommes bornés à puiser dans cette correspondance ce que nous en attendions tout d'abord: des renseignements utiles et des opinions intéressantes. J'ai cru que les lecteurs du *Devoir* pourraient eux aussi en faire leur profit et y trouver une lecture agréable et utile. Depuis quelques semaines, nous publions, le jeudi et le samedi, quelques-unes des lettres de nos correspondants et parfois les réponses que je leur envoie. Je recommande fortement la lecture de ces lettres aux abonnés du *Devoir*. Ils y trouveront souvent des renseignements précieux, des aperçus nouveaux, des expressions d'opinions intéressantes, tantôt favorables tantôt défavorables, sur les idées et la ligne de conduite du journal. Dans nos réponses, on trouvera parfois des précisions qui complètent et expliquent nos articles.

Je fais plus: je vous demande à tous, Messieurs, et à vous aussi, Mesdames, d'entrer dans le mouvement et de nous écrire chaque fois que vous aurez une idée neuve et juste à nous suggérer, chaque fois que vous approuverez ou désapprouverez l'attitude du journal sur une question importante. Ce serait l'un des services les plus précieux que nos amis pourraient nous rendre. De plus, ils contribueraient ainsi à apporter à la rédaction du journal une variété et un intérêt nouveaux.

Je voudrais faire des *"Lettres au Devoir"* une véritable institution, comme le sont les *Lettres au Times*, comme l'étaient autrefois les *Lettres au Witness*, de Montréal.

La seule faveur que je sollicite, c'est de ne pas nous casser le nez à coups d'encensoir et de nous imiter toujours sur un point: exprimer en toute franchise et avec une entière liberté ce que l'on pense de nous comme de toutes choses.

Voyages et enquêtes

Nous n'avons pas borné là notre souci d'éclairer nos opinions et de puiser à la source les faits sur lesquels nous les appuyons. Nous avons fait nombre d'enquêtes sur place. Vous n'avez sans doute pas oublié les remarquables études de M. Georges Pelletier sur l'immigration étrangère. Ce travail était la résultante d'un voyage qu'il fit dans les provinces de l'Ouest, centre principal où converge cette immigration, et d'une enquête minutieuse dans les ports où débarquent les immigrants, dans les caravansérails où on les entasse et dans les bureaux qui font ou ne font pas l'application des lois et des règlements sur l'immigration.

Si nous pouvons parler avec quelque autorité des groupes français des provinces anglaises du Canada et de ceux des Etats de la Nouvelle Angleterre, si nous pouvons traduire leur pensée et leurs aspirations, faire connaître leurs besoins, leurs souffrances et leurs réclamations, les soutenir dans leurs luttes, c'est que nous avons fréquemment visité ces groupes, interrogé les hommes qui les dirigent, étudié sur place leurs institutions, observé d'un oeil vigilant et sympathique leurs développements et leur situation réelle.

Si le *Devoir* peut parler en connaissance de cause des provinces anglaises; s'il peut en toute occasion établir une distinction juste et nécessaire entre les Anglo-Canadiens intelligents et sympathiques et ceux dont la haine et le fanatisme s'alimentent d'une ignorance profonde de tout ce qui est étranger à leur milieu étroit, c'est que nous n'avons négligé aucune occasion de prendre contact avec les Anglo-Canadiens de toutes nuances, de tout tempérament, dans chacune des provinces du Canada. Des nombreuses conférences que j'ai faites depuis quinze ans, dans tous les centres anglais du pays, je ne me rappelle pas en avoir fait une seule qui n'eût pas pour objet d'éclairer nos concitoyens anglo-protestants sur les sentiments véritables et les aspirations des Canadiens-français. Je n'ai traité que des sujets réputés "dangereux" par les opportunistes et les pusillanimes, qui croient que la seule manière d'apaiser les haines de races, c'est de flatter tour à tour les préjugés des deux races et de les tromper mutuellement.

Lorsque nous parlons d'action sociale, de coopération, d'instruction publique, de colonisation et d'agriculture, nous avons pris le soin, avant d'exprimer des opinions et de suggérer des réformes, d'observer sur place et de suivre de près les travaux des congrès, des sociétés et des institutions qui se consacrent à ces oeuvres.

Si le *Devoir* est plus en mesure que tous les autres journaux français du Canada de tenir ses lecteurs au courant de ce qui se passe en France et dont le télégraphe ne nous transmet que des versions trop souvent fausses ou superficielles, c'est qu'avant de venir chez nous, notre principal rédacteur, M. Héroux, a fait en France un séjour prolongé et créé des relations qui le tiennent au courant des manifestations réelles de la pensée et de l'action françaises; c'est aussi qu'à peu près tous les deux ans, je vais en Angleterre, en France et en Belgique, prendre contact avec les gens qui pensent et agissent et les choses qui comptent.

Toutes ces enquêtes, tous ces voyages, toutes ces observations, nous les avons faits avec la pensée maîtresse et constante de fortifier en nous et dans l'esprit de ceux qui nous font l'honneur de nous accorder leur estime et leur confiance, ou leur simple attention, les principes, les idées et les convictions qui ont inspiré la fondation du *Devoir* et dont nous croyons le triomphe nécessaire au bien de nos compatriotes et du Canada tout entier.

Brochures et conférences

Nous n'avons pas non plus borné notre action à l'oeuvre du journal ni aux travaux et aux sacrifices nécessaires pour le rendre intéressant et utile. Nous avons eu largement recours à deux autres modes d'action que les fondateurs du *Devoir* avaient résolu d'utiliser dès avant sa fondation: le livre ou la brochure, et la conférence publique. Nous avons réuni en volumes plusieurs séries d'articles parus dans le journal : les *Billets du Soir* d'Albert Lozeau et de Nap. Tellier, les *Chroniques* de Léon Lorrain, les *Lettres de Fadette.* Nous avons publié en brochures les études de Georges Pelletier sur l'immigration, plusieurs séries de mes articles et bon nombre de mes discours et conférences, en français ou en anglais.

En faisant ces publications, nous n'avons pas cédé au seul désir, du reste fort légitime, des auteurs de laisser de leurs travaux une trace moins fugitive que celle qui s'imprime sur les feuilles éphémères d'un journal. Nous avons surtout pensé à l'utilité de donner une forme concrète et plus durable aux manifestations diverses de notre pensée commune; nous avons voulu ajouter quelques modestes apports à la littérature canadienne et surtout faire pénétrer plus avant les idées politiques et sociales que nous croyons nécessaires au bien public.

L'une des pensées maîtresses qui ont inspiré la fondation des "Amis du *Devoir*", c'est précisément de donner un élan nouveau à nos campagnes par la brochure et la conférence.

* * *

Que l'on me permette de terminer cette revue de nos travaux et de nos moyens d'action en réclamant pour notre oeuvre et pour ses humbles collaborateurs un mérite qui devrait leur faire pardonner maintes erreurs et toutes les faiblesses que nous confessons volontiers: c'est de n'avoir rien fait et rien omis, rien dit et rien tû, par intérêt ou par complaisance pour nous-mêmes ou pour autrui. Ni le vil désir de courtiser les vainqueurs et les puissants, ni la lâche satisfaction d'écraser les faibles et les vaincus, ni le souci d'attirer à notre oeuvre des protections opulentes mais encombrantes, ni la soif de la vengeance, ni celle de la popularité malsaine, ne nous ont fait entamer une seule lutte ni même écrire un seul article. Ce que nous avons dit, nous l'avons dit parce que nous pensions que c'était notre devoir de le dire, de le dire comme nous l'avons dit, de le dire quand nous l'avons dit.

RÉSULTATS OBTENUS

Un esprit nouveau

Notre oeuvre, nos efforts, nos travaux ont-ils obtenu des résultats?

La réponse décisive à cette deuxième question, je la laisse, comme la première, à toute conscience honnête, à toute parole libre.

Me sera-t-il permis d'indiquer ceux de ces résultats qui me semblent les plus apparents? Ne trouve-t-on pas chez les lecteurs du *Devoir*, chez les jeunes surtout, une plus grande indépendance d'opinions, une fermeté de caractère plus marquée, une plus grande maturité d'esprit qui se manifeste par un jugement plus sûr, des aperçus plus nets et plus justes, une puissance de réflexion et de travail plus étendue et plus constante? Et cette mentalité ne commence-t-elle pas à se répandre autour des milieux où pénètrent le *Devoir* et ses idées?

Ne trouve-t-on pas un peu partout une plus juste notion de la véritable *actualité*, une curiosité plus intense des idées et des faits propres à nourrir l'intelligence, à faire battre les coeurs, au lieu de cette appétence morbide pour les récits répugnants des crimes les plus immondes ou la fade description des incidents les plus banals, qui ont fait le succès et la fortune des *gros* journaux?

Et surtout n'y a-t-il pas chez nous un peu plus de fierté nationale, de virilité, de courage moral et d'esprit public? A l'un des *Soupers du Devoir*, l'an dernier, un homme d'affaires honnête et intelligent, attaché par tradition au parti libéral et n'en faisant pas mystère, nous disait avec une rondeur et une spontanéité charmantes: "En dehors du cercle des nationalistes et des amis reconnus du *Devoir*, il y a une foule d'hommes intelligents qui lisent le *Devoir*, qui le goûtent, qui en absorbent peu à peu les idées et les principes, sans toutefois partager toutes ses opinions ni ratifier tous ses jugements." Et au nom de ceux-là, que l'on me permettra d'appeler les catéchumènes de notre *credo*, il nous demandait de maintenir notre oeuvre.

Ce témoignage désintéressé en dit long. Il nous apporte la preuve que notre oeuvre est venue en son temps et que nos efforts n'ont pas été stériles.

Même en dehors de sa sphère d'action immédiate, l'influence du *Devoir* se fait sentir et les résultats de son travail se manifestent. Depuis que le *Devoir* existe, depuis qu'il parle, depuis qu'il agit sur les consciences et sur les volontés, il y a des choses qui se disaient, qui ne devaient pas se dire, et qui ne se disent plus; il y a des choses qui ne se disaient pas, qui devaient se dire, et qui se disent.

On n'entendrait plus aujourd'hui un ministre canadien-français affirmer, en plein parlement, que les droits de la langue et de la civilisation françaises doivent être à la merci de la force brutale d'une majorité. Aucun auditoire canadien-français n'applaudirait ces paroles de déchéance jadis prononcées par un député canadien-français : "L'égalité des droits des catholiques et des protestants, des Canadiens-français et des Anglo-Canadiens, est une utopie et un anachronisme".

Ainsi que le disait si bien Armand Lavergne: depuis que le *Devoir* existe, "il y a quelque chose de changé dans la province de Québec" et dans l'esprit des Canadiens-français; et ce changement est propre à fortifier les espérances et la fierté de la race.

L'AVENIR DU "DEVOIR"

Après cette longue revue du passé du *Devoir*, si court et déjà si rempli, oserai-je vous parler de son avenir? Inutile d'en dire long. Notre passé est le garant de notre avenir.

Au deuxième anniversaire du *Devoir*, j'écrivais ceci :

"Le *Devoir* ne se propose pas seulement de *durer;* il est surtout fermement résolu à rester ce qu'il est. Il résistera aux séductions comme aux injures, aux méfiances sourdes comme aux assauts violents, aux tentatives d'accaparement comme aux attaques destructives. Son existence et sa durée matérielles restent subordonnées à sa pensée morale. *Sit ut est aut non sit.*" (1)

Par la pluie et par le beau temps, avec ou contre tout venant, le *Devoir* continuera à lutter pour les droits du Canada contre l'étranger et même contre les intérêts contraires de la Grande-Bretagne et des autres pays de l'Empire; pour les droits des minorités, catholiques ou protestantes, françaises ou anglaises, et pour l'égalité des deux races et des deux civilisations dans chacune des provinces du Canada; pour la création d'un véritable esprit national fait des meilleurs éléments de ces deux civilisations: pour la colonisation du sol par nos nationaux et contre l'invasion du pays par les métèques de toutes les races et de toutes les nations; pour le progrès intellectuel, moral et social du peuple canadien; pour le développement économique de toutes les ressources du pays dans l'intérêt du peuple qui l'habite; pour l'administration intègre et intelligente de l'Etat et de tous ses fractionnements provinciaux et municipaux; pour la subordination des intérêts particuliers et de la cupidité des partis aux intérêts supérieurs de la nation.

Dans la poursuite de notre idéal, nous continuerons à tenir un juste compte de toutes les forces sociales, des conditions et des faits intérieurs ou extérieurs, dont l'existence et la juxtaposition ne peuvent manquer d'exercer leur influence sur la nationalité canadienne et les groupes ethniques qui la composent.

Convaincus que la nation canadienne est et doit rester bi-ethnique et bilingue, et développer harmonieusement, sans les confondre et sans subordonner les uns aux autres, les traits caractéristiques et les éléments principaux des deux races mères qui lui ont transmis leur sang, leur génie et leur tempérament, nous ne cesserons de soutenir que l'accord moral des Canadiens-français et des Anglo-Canadiens est essentiel à la formation de la nationalité canadienne.

Nous voulons que ces deux éléments conservent les traits caractéristiques de leur race, leurs traditions, leur langue, leur littérature et toutes leurs aspirations compatibles avec l'unité morale et politique de la nation canadienne. Nous voulons que les uns deviennent plus Canadiens que Français et les autres plus Canadiens qu'Anglais. Que chacun de ces groupes emprunte à sa patrie

(1) Devoir du 15 janvier 1912.

d'origine les idées, les progrès et les développements nécessaires à la conservation de son patrimoine particulier, intellectuel ou moral, fort bien; mais il faut aussi que chacun de ces groupes ait assez de patriotisme, d'intelligence et de générosité pour subordonner ses goûts ou ses préjugés particuliers aux exigences de l'unité nationale.

En d'autres termes, nous combattons également le *colonialisme* français, dans le domaine des idées, et le *colonialisme* anglais dans le domaine de la politique et des faits; nous voulons que l'un et l'autre fassent place à un nationalisme canadien, à la fois anglais et français, nettement distinct dans les éléments propres aux deux races et à leur génie particulier, mais harmonieusement uni dans la recherche d'un idéal commun, fait des traditions canadiennes, enraciné dans le sol canadien et n'ayant d'autre objet que la grandeur morale et matérielle de la patrie canadienne.

Le "Devoir" et le clergé

Dans toutes les classes sociales, pour vague et indistincte que soit ici leur ligne de démarcation, nous voulons faire pénétrer le même esprit national, la même subordination des intérêts particuliers aux intérêts nationaux.

C'est le moment de m'expliquer nettement sur la nature de nos relations avec le clergé de la province de Québec.

Dans les provinces anglaises, on a créé la légende que le *Devoir* est l'organe politique de la "hiérarchie" et du clergé canadien-français. Chez nous, les uns nous font le même reproche, les autres nous accusent de faire un journal plus politique et intellectuel que religieux.

Une fois pour toutes, tirons cette situation au clair.

Le *Devoir* est un journal catholique parce que ses fondateurs et ses rédacteurs sont catholiques. Je ne parle pas ici des convictions personnelles et des règles de conduite privée: c'est là le domaine de la conscience individuelle; et je ne prends, ni pour mes collaborateurs ni pour moi, la pose de modèles de vertu, mûrs pour la canonisation. Mais dans le domaine des idées et de l'ordre social, le *Devoir* est un journal catholique, parce que ceux qui le dirigent sont fermement convaincus que la foi catholique offre la seule solution de tous les problèmes sociaux et que l'Eglise catholique a reçu de Dieu la mission de gouverner la société comme les individus.

Nous acceptons sans réserve l'enseignement et l'autorité de l'Eglise, et nous lui reconnaissons toute compétence pour définir elle-même les bornes de son autorité sur les hommes et sur les sociétés.

Mais le *Devoir* n'est ni l'organe de la "hiérarchie", ni celui du clergé, ni celui d'aucun groupe de religieux ou de prêtres.

Ses opinions, ses principes mêmes, en toute matière politique ou sociale livrée à la libre appréciation des hommes, sont les siens;

il en prend toute la responsabilité, il en subit toutes les conséquences, il en réclame tout le mérite.

Les rédacteurs du *Devoir* osent croire qu'ils connaissent suffisamment leur catéchisme et leur histoire pour savoir concilier les devoirs de leur foi et les justes exigences de leurs convictions politiques. C'est dans l'enseignement doctrinal et disciplinaire de l'Eglise qu'ils trouvent l'accord, facile à toute volonté droite, du respect de l'autorité et de l'exercice de la liberté; car dans l'Eglise catholique, plus que dans toute autre société religieuse ou politique, l'autorité légitime est la garantie la plus sûre de toutes les légitimes libertés. Toujours prêts à obéir joyeusement à la voix de l'Eglise quand elle nous dira que nous faisons fausse route, nous n'éprouvons aucun embarras à exprimer nettement notre pensée sur toute question politique ou nationale, même si elle diffère en tout ou en partie de l'opinion libre de tout prêtre ou de tout évêque. Et en ceci nous ne faisons que suivre l'exemple d'O'Connell et de Windthorst qui résistèrent à la voix même de Rome, et à qui leur résistance valut l'approbation de Rome mieux éclairée; car en ces matières, le Pape lui-même reconnaît et proclame que si ses avis méritent le respect le plus profond, ils n'obligent ni en fait ni en conscience; et c'est pourquoi, je le répète, l'autorité de l'Eglise est une garantie si juste et si sûre de toutes les vraies libertés.

Mais où nous nous séparons radicalement et sans rapprochement possible des ennemis de l'Eglise, orangistes, protestants, francs-maçons, radicaux, ou simples ignorants, c'est d'abord en ceci: tout en réclamant et en exerçant notre droit de différer d'opinion, en matière libre, d'avec un ou plusieurs évêques, d'avec tel ou tel nonce, légat ou cardinal, nous ne nous croyons pas autorisés à manquer de respect à leur personne, non-seulement à cause de la haute situation sociale qu'ils occupent, mais parce que nous sommes fermement convaincus que le maintien du prestige et de l'autorité de la hiérarchie catholique est l'une des plus précieuses prérogatives de l'Eglise comme l'un des remparts de la société contre l'absolutisme des gouvernants civils ou le nihilisme des foules brutales.

En second lieu, nous sommes également convaincus que si la civilisation française a quelque chance de survie au Canada c'est par l'accord indissoluble de la foi religieuse et de la tradition nationale des Canadiens-français. Je l'ai dit maintes fois, je l'ai écrit non moins souvent et je le répète ce soir avec une conviction que les études et les années ne font que fortifier: nous ne resterons catholiques qu'à condition de rester Français et nous ne resterons Français qu'à condition de rester catholiques.

Ce n'est donc ni pour "flagorner" les curés ni pour rechercher les faveurs de la "hiérarchie" que nous nous séparons nettement des anti-cléricaux de toutes sortes, de toutes races et de toutes langues, mais parce que nous voyons dans la force morale et sociale du clergé catholique, la meilleure sauvegarde des traditions

essentielles à la conservation de la nationalité canadienne-française.

J'irai plus loin: à tous les Anglo-Canadiens qui ont quelque souci de l'avenir du Canada, je ne cesserai de répéter que loin de voir d'un oeil jaloux l'influence de la "hiérarchie" et du clergé catholiques, ils ne devraient jamais perdre de vue que l'Eglise catholique est, selon la parole toujours vraie d'un homme d'Etat protestant, Guizot, une "grande école de respect"—du respect de toutes les autorités nécessaires, de toutes les libertés légitimes.

Le "Devoir" et les partis

Avec les partis politiques, nos relations resteront ce qu'elles ont été—sauf que nous nous en tiendrons plus éloignés que jamais.

A Québec, nous avions contracté une sorte d'alliance libre et volontaire, et parfaitement honorable, avec l'opposition conservatrice. Ce qui nous avait rapproché, c'est que les chefs de ce groupe, alors livrés à leurs seules ressources, trouvaient comme nous qu'il était nécessaire de séparer la politique provinciale de la politique fédérale et de faire échapper la Législature et les partis qui y sont représentés au joug des politiciens d'Ottawa et de leurs bailleurs de fonds.

L'arrivée des conservateurs au pouvoir, à Ottawa, a modifié cette situation. Ce sont aujourd'hui les politiciens et les financiers d'Ottawa qui fournissent les subsides nécessaires aux élections provinciales. La mentalité des conservateurs provinciaux n'a pas échappé aux conséquences de cette transformation. D'autre part, le gouvernement libéral a peu à peu accepté plusieurs des réformes que nous avons suggérées.

Cette double évolution nous replace, dans les sphères politiques, sur le terrain ferme et bien défini que nous n'aurions peut-être jamais dû quitter.

Indépendants des deux partis, à Québec comme à Ottawa, nous restons absolument libres d'apprécier leur programme et leurs actes à la lumière des principes qui nous servent de guide et des idées dont nous préconisons l'adoption indépendamment des hommes et des partis.

Un parti nationaliste

On nous a souvent demandé pourquoi nous n'organisions pas un nouveau parti. C'est peut-être le point sur lequel j'ai subi le plus d'assauts de la part de mes propres amis,—non-seulement de ceux qui sont atteints de la maladie chronique ou intermittente de la candidature, mais même de ceux qui n'ont jamais songé à aller perdre au parlement un temps et des efforts qu'ils emploient beaucoup plus fructueusement ailleurs.

Pour plusieurs motifs dont je crois devoir indiquer ce soir les principaux, j'ai toujours résisté à cette pression.

Le premier de ces motifs, c'est que les partis, les luttes de partis, les passions de partis n'occupent déjà que trop de place dans notre vie publique et sociale.

C'est une erreur profonde de croire que l'existence des partis est nécessaire au fonctionnement du régime parlementaire.

En admettant que les partis soient devenus, à la faveur des circonstances, un mal presque nécessaire ou temporairement nécessaire, ce n'est pas en l'accroissant qu'on en atténuera les conséquences.

Les tiers-partis n'ont leur raison d'être qu'à la faveur de circonstances exceptionnelles, pour la conquête d'un objet d'importance capitale et immédiate, dont on ne peut manifestement attendre la réalisation par l'entremise de l'un ou l'autre des partis existants: —tels le parti nationaliste d'Irlande luttant pour cet objet unique: le *Home Rule;* ou le Centre allemand, pour la reconquête des libertés catholiques.

Qui pourrait douter que le jour où les représentants du peuple irlandais reprendront possession de leur gouvernement et de leur parlement, le parti nationaliste aura cessé et se scindera en deux groupes, l'un pour appuyer le ministère Redmond et l'autre pour le combattre?

Le Centre allemand lui-même, après avoir achevé une notable partie de son oeuvre, et malgré l'extraordinaire esprit de corps et de discipline du peuple allemand, a commencé à donner des signes manifestes de désagrégation.

Si l'ostracisme de la langue française dont la province d'Ontario donne un exemple si odieux devait se prolonger et se généraliser, la nécessité d'un tiers parti, voué à la reconquête des droits indéniables de la race, s'imposerait peut-être. Mais avant d'en arriver là, il faudrait avoir la preuve patente du mauvais vouloir des deux partis politiques et de l'impossibilité d'obtenir justice de l'un ou l'autre de ces partis.

Abstraction faite de cette question d'actualité brûlante, le nationalisme, tel que nous l'avons défini et exposé, est une doctrine trop vaste et d'application trop graduelle et trop lente pour être rétrécie à la mesure des intérêts et des passions d'un parti politique, quels que soient le désintéressement et la hauteur de vue de ceux qui pourraient le former.

Du reste, dans l'état actuel de notre société, après quarante ans de luttes politiques avilissantes, qui ont atrophié la conscience publique et oblitéré le sentiment du devoir social, dans les classes dirigeantes surtout, pouvons-nous espérer trouver les éléments d'un parti manifestement supérieur aux deux autres? Or, pour accomplir le bien que nous aurions le droit et le devoir d'en attendre, un tiers-parti tel que nous le fonderions ne devrait se composer que d'hommes non-seulement honnêtes et désintéressés, mais compétents à discuter et à résoudre à brève échéance tous les problèmes nationaux que nous avons posés et dont nous attendons la

solution d'une lente mais sûre évolution de l'opinion publique plutôt que de l'action immédiate des politiciens.

Fondé dans les conditions actuelles, un tiers parti nationaliste recruterait sans doute de précieux éléments; mais il deviendrait inévitablement le refuge des fruits secs, des têtes chaudes et des intrigants qui, n'ayant plus rien à attendre des autres partis, se serviraient du nôtre, pour satisfaire, les uns, leur prurit de popularité tapageuse, les autres, leur soif de vengeance ou leur esprit d'intrigue. Les expériences que nous avons faites nous ont éclairés sur ce que l'on peut attendre des protagonistes d'indépendance et même de nationalisme... électoral.

Cette détermination de faire moins de politique électorale a éloigné de nous non-seulement les faiseurs qui vinrent à nous et se servirent de nous lorsque tout autre point d'appui leur faisait défaut, mais aussi certains adhérents, apparemment sincères, qui se faisaient du nationalisme une idée étroite et personnelle et qui n'avaient ni assez de patience ni assez de désintéressement pour préférer le progrès lent mais durable de la doctrine au succès de leur vanité ou de leurs ambitions personnelles.

Ces défections de tous genres, je ne les regrette nullement. Dégagé des entraves ou des associations compromettantes que lui valaient ces adhésions, le nationalisme se dégage de plus en plus dans l'esprit des hommes honnêtes et intelligents de tous les partis comme une doctrine de conservation et de progrès national, à laquelle chacun des deux partis devra tour à tour rendre hommage et emprunter ses éléments de construction politique et sociale.

Au lieu de chercher à gagner des élections contre l'un ou l'autre parti, ou contre les deux partis, nous nous efforcerons de plus en plus de créer autour des partis une barrière qui les contienne, au-dessous des partis une base solide qui les empêche de tomber trop bas, et au-dessus des partis une pensée dirigeante et maîtresse qui les force à travailler au bien de la nation au lieu d'en corrompre l'esprit.

Le "Devoir" a-t-il sa raison d'être ?

Ainsi définis, le rôle du *Devoir*, son esprit, son influence, sa mission, oserai-je dire, ont-ils leur raison d'être?

Il me semble que oui. J'ose même croire que vous le pensez comme moi.

Le seul exemple de ce qui se produit aujourd'hui au sujet de la lutte des Canadiens-français de l'Ontario démontre la nécessité de l'existence du *Devoir* et de son action.

J'ai rappelé, il y a un instant, l'intervention magnifique et si pleine de promesses des autorités religieuses et civiles de la province de Québec en faveur de la minorité persécutée de l'Ontario. Sans vouloir amoindrir en rien la beauté féconde de ce geste, n'ai-je pas le droit de dire que cette intervention serait moins efficace,

et même qu'elle ne se serait peut-être pas produite, si l'opinion publique n'avait pas été préparée à la recevoir et à l'appuyer?

Dans les matières de cette nature, lorsqu'il s'agit d'un problème dont la solution dépend de circonstances extérieures et d'une volonté étrangère, les hommes constitués en autorité, dans l'Eglise et dans l'Etat, ne peuvent risquer le prestige de leur autorité à moins qu'ils n'aient quelque chance d'être entendus et écoutés.

Or, qui a préparé l'opinion publique à recevoir la direction supérieure qui lui est maintenant donnée? Qui n'a cessé de dire, depuis dix ans, que les privilèges des deux races, dans ce pays, sont égaux en droit et devraient l'être en fait? Qui a porté à la connaissance du peuple de Québec les données véritables de la situation des Canadiens-français de l'Ontario? Qui a réveillé dans le Québec la notion de la solidarité nationale et du devoir de nos compatriotes d'appuyer les revendications légitimes de tous les groupes français des autres provinces?

N'ai-je pas le droit de dire avec une légitime fierté que c'est le *Devoir*? Le *Devoir* a parlé le premier, il a longtemps parlé seul; il a subi toutes les injures et tous les outrages; il n'a pas désarmé. Et si, aujourd'hui, les hommes les plus respectés de la province peuvent parler et se faire entendre, c'est parce que nous avons déblayé le terrain autour d'eux, abattu la brousse, comblé les fossés et subi les coups de ceux qui avaient intérêt à empêcher le succès de cette oeuvre de salut national.

Si le *Devoir* disparaissait, s'il cessait de battre la marche, de sonner la charge, de donner l'éveil, de combattre avant les autres, la masse des forces nationales ne retomberait-elle pas dans l'inertie où elle est demeurée si longtemps? Les initiatives prises ne tarderaient-elles pas à se ralentir, puis à cesser à demeure?

Il ne suffit pas d'avoir préparé les interventions retentissantes qui viennent de se manifester; il faut les soutenir, les prolonger et leur faire porter tous leurs fruits.

Le "Devoir" mérite-t-il d'être aidé ?

Ce rôle ingrat mais nécessaire, ai-je besoin de vous dire qu'il est dur et pénible? Des peines et des misères de tous genres, d'ordre public et d'ordre privé, qu'il nous a fallu subir, tous et chacun d'entre nous, je ne vous entretiendrai pas. Nous avons, Dieu merci, la pudeur comme la fierté de nos sacrifices. Du reste, personne ne comprend mieux que nous qu'une oeuvre comme la nôtre ne vaut que par les sacrifices qu'elle coûte à ceux qui l'accomplissent.

Mais quelles que soient la bonne volonté et l'endurance de ceux qui la soutiennent, leurs seules forces n'y peuvent suffire.

De qui donc devons-nous attendre le secours et l'appui? Pour faire notre oeuvre, telle que nous l'avons faite, et pour la maintenir intégrale dans ses principes et dans ses manifestations, nous devons préserver jalousement l'indépendance matérielle du journal.

Le *Devoir* ne peut être ce qu'il est, il ne peut dire sa pensée en toutes circonstances et juger en toute liberté les hommes et les choses, s'il ne reste absolument indépendant des partis politiques, des grandes compagnies financières, des annonceurs eux-mêmes et de tous ceux qui alimentent la plupart des journaux et les forcent à sacrifier l'intérêt général à l'intérêt particulier.

Nos fondateurs, nos actionnaires et nos bailleurs de fonds l'ont compris. Personne ne l'a mieux compris que vous, Monsieur Ducharme. Permettez-moi de faire violence à votre modestie en saisissant cette occasion de dire au public de Montréal tout ce que le *Devoir* et la cause nationaliste vous doivent. Vous avez été avec nous dès la première heure, vous avez été constamment avec nous et vous le serez, j'en suis certain, jusqu'au bout. Non-seulement vous vous êtes constitué le plus généreux de nos actionnaires; mais vous avez compris, dès le début, et vous n'avez pas oublié un seul instant qu'en plaçant dans cette oeuvre une partie notable de votre fortune vous accomplissiez un devoir sans chercher un bénéfice. Même lorsque vous avez différé d'opinion, lorsque vous avez pensé autrement que ne pensait le journal ou son directeur, vous n'avez pas songé un seul instant à entraver leur liberté. Vous avez résisté à la pression d'amis politiques et personnels qui auraient voulu se servir de votre influence ou de votre amitié pour faire plier le journal au gré de leurs intérêts ou de leurs convictions contraires. A tous, vous avez répondu que vous aviez mis votre fortune et votre dévouement au service du journal sans jamais songer à faire du journal l'instrument de votre fortune, de vos opinions personnelles ou de celles de vos amis.

Permettez-moi de vous en remercier du fond du coeur, au nom de l'oeuvre et de tous ceux qui l'aiment et la comprennent. Ces remerciements et ce témoignage, je les offre au même titre à ceux qui partagent avec vous le fardeau de l'administration des finances du *Devoir* et qui ont adopté et pratiqué votre largeur d'esprit et votre juste intelligence de notre situation.

Mais, Mesdames et Messieurs, le capital des actionnaires du journal comme celui de toute autre entreprise ne suffit pas à le faire vivre.

Il lui faut la nourriture quotidienne d'une clientèle qui lui soit fidèle. Autant je mets mon orgueil à repousser l'aide et les subsides des politiciens et des financiers qui voudraient asservir le *Devoir*, autant je m'honore de réclamer votre appui et votre aide à tous.

Ce n'est pas une faveur que je vous demande: c'est l'accomplissement d'un devoir rigoureux de votre part pour le soutien d'une oeuvre qui vous est aussi utile qu'à nous.

Quand nous défendons les droits de la race, ce sont vos droits comme les nôtres; quand nous réclamons le droit des pères de famille de faire donner à leurs enfants une instruction conforme à leurs principes et à leurs traditions, c'est la cause de tous les

pères de famille que nous plaidons; quand nous réclamons une administration intègre de la chose publique, ce sont vos intérêts que nous protégeons plus encore que les nôtres,—car au métier que nous faisons on n'acquiert ni rentes ni propriété. Quand nous défendons les droits nationaux contre les entreprises des impérialistes britanniques ou la trahison des politiciens canadiens, ce sont vos droits et ceux de toutes les générations de Canadiens à venir que nous défendons.

Nous ne demandons à personne d'entre vous de faire de sacrifice extraordinaire. Nous vous suggérons simplement les moyens divers et nombreux par lesquels vous pouvez, sans rien enlever à votre confort et aux exigences de vos affaires, alimenter cette oeuvre et lui permettre de produire ses fruits.

Ces moyens, vous les trouverez indiqués succinctement à la suite de ce discours. J'ose vous prier de lire cette feuille avec attention, de la méditer et de mettre à exécution, chacun selon les possibilités de sa situation, les moyens qu'elle suggère.

En retour de tout ce que vous pourrez faire pour le *Devoir* et ses oeuvres, je ne vous fais qu'une promesse, c'est que, moi vivant, il ne décherra pas.

Avant qu'il ne défaille ou trahisse la mission que je lui ai tracée, dussé-je y voir la fin de toutes mes ambitions, de toutes mes espérances, je le tuerai de ma main! Mais non, grâce à vous et par vous, il vivra; et son oeuvre vivra longtemps après que les humbles ouvriers de la première heure auront rendu leurs comptes à Dieu et aux hommes.

PROGRAMME DU "DEVOIR"

Voici la partie essentielle du prospectus de la *Publicité*, compagnie organisatrice du *Devoir*, qui formulait les grandes lignes de l'oeuvre projetée.

Ce texte, qui servit de base à la souscription des actions et obligations, fut ensuite reproduit dans le premier numéro du *Devoir*.

Ainsi que le disait M. Bourassa dans son discours, nous laissons à l'opinion de tous les honnêtes gens de juger si le journal s'est ou non conformé à ce programme.

Programme social

Dans l'ordre social, les fondateurs de l'oeuvre se proposent un travail de propagande générale, dont voici les grandes lignes:

Enseigner au peuple canadien-français un patriotisme raisonné et agissant qui lui fasse connaître, aimer et pratiquer ses devoirs nationaux: la conservation de sa foi et de ses traditions, la connaissance véritable et la revendication énergique de ses droits constitutionnels, le respect des sentiments légitimes propres, l'attachement au sol, une participation active et intelligente à la vie nationale et au mouvement économique du pays.

Former une classe dirigeante capable d'éclairer et de guider le peuple et de lui fournir des mandataires se recommandant par leurs principes sociaux, leur probité, leur désintéressement, la fermeté de leur caractère et leur compétence intellectuelle.

Combattre la vénalité, l'insouciance, la lâcheté, l'esprit de parti étroit et avilissant, afin de rendre la vie publique accessible aux hommes honorables et désintéressés et difficile aux politiciens de métier ou d'occasion.

Créer et alimenter une opinion publique forte et libre qui assure l'indépendance des magistrats, l'incorruptibilité des gouvernants et l'intégrité du suffrage populaire.

Rechercher la solution du problème social dans l'application des principes catholiques tels qu'exposés par Léon XIII et dans l'établissement des oeuvres syndicales et co-opératives.

Arrêter l'envahissement des fausses doctrines sociales et religieuses, non par la seule négation, mais par des réformes réelles et nécessaires, qui prouvent au peuple que le catholicisme n'est l'ennemi d'aucun progrès véritable.

Elever le niveau moral et intellectuel de la race en développant dans toutes les couches sociales, et principalement dans la jeunesse qui sera la classe dirigeante de demain, le goût de l'étude, la passion des idées nobles, l'attachement aux principes, le sentiment de l'honneur et de la probité.

Encourager la production des oeuvres artistiques, littéraires et scientifiques; les épurer par une critique intelligente et former ainsi le goût du public.

Programme politique

Dans le domaine politique et constitutionnel, la *Publicité* travaillera à la conservation ou à la conquête des principes et des mesures que voici:

Politique fédérale

Autonomie la plus complète pour le Canada, compatible avec la fidélité à la Couronne britannique.

Autonomie des provinces canadiennes, dans l'esprit des auteurs de la Constitution.

Respect des droits des minorités, catholiques et protestantes, en matière d'enseignement religieux et ethnique.

Dualité des langues dans les services publics, les lois et l'administration.

Règlementation de l'immigration étrangère, afin de sauvegarder l'unité nationale et l'équilibre économique de la Confédération; répartition plus équitable des subsides fédéraux destinés à cette fin.

Contrôle efficace des services publics: chemins de fer, navigation, télégraphes et téléphones.

Politique provinciale

Colonisation intense, efficace et durable de la province de Québec.

Administration et mise en valeur du domaine national — terres publiques, forêts, mines, forces hydrauliques — suivant des méthodes propres à donner à l'Etat des revenus abondants et à assurer à l'industrie, au commerce et au travail national une source d'alimentation féconde et inépuisable.

Garantie au capital, étranger et canadien, d'une législation saine et d'une administration honnête et intelligente qui stimule le développement des ressources naturelles de la province.

Diffusion dans toute la province de l'enseignement populaire des sciences appliquées à l'agriculture et à l'industrie.

Relèvement de la situation morale et pécuniaire du corps enseignant.

Respect de l'autorité de l'Eglise et des droits du père de famille dans l'enseignement public.

Maintien des droits et des privilèges de la minorité protestante.

Action extérieure

La province de Québec étant le berceau et le foyer naturel de la race, la *Publicité* y exercera son action principale; mais elle étendra ses opérations et sa propagande au milieu des grou-

pes français des autres provinces canadiennes et des Etats-Unis. Elle tiendra ces colonies éparses en contact plus intime avec la province-mère et contribuera à donner à la population française d'Amérique toute l'unité d'action et la force coopérative compatibles avec la diversité de situation politique de chacun de ces groupes — cette cohésion, toute morale, ne devant, du reste, jamais tendre à mettre nos nationaux en conflit avec les lois et la constitution des pays divers qu'ils habitent.

Moyens d'action

La *Publicité* se propose d'exercer son action en publiant et en répandant dans le peuple des livres, des brochures, des revues et des journaux tendant à la diffusion et au triomphe de ses idées.

Elle organisera des conférences et des concours littéraires, scientifiques, sociaux et politiques, et publiera les plus remarquables de ces travaux.

A garder, à méditer, à pratiquer.

Moyens d'aider

LE DEVOIR

N'oubliez pas que le DEVOIR n'accepte les subsides d'aucun parti politique, d'aucune société financière intéressée à endormir l'opinion publique. Il a besoin, pour vivre, d'une clientèle honnête, nombreuse et désintéressée.

Vous pouvez l'aider de plusieurs manières :

1o— Par l'abonnement.

Lisez le DEVOIR en tramway, en chemin de fer, partout.

Portez-le dans votre poche, "le titre en dehors".

Faites-le lire à vos amis non abonnés, chaque fois qu'il publie un article susceptible de les intéresser.

2o— Par les commandes d'impressions.

Apportez au DEVOIR tous vos travaux de ville : lettres, enveloppes, factures, cartes d'affaires, billets, reçus, etc.

Faites imprimer au DEVOIR les factums des causes dans lesquelles vous êtes parties, les rapports et les programmes des fêtes que vous organisez.

Faites envoyer au DEVOIR les impressions des sociétés et compagnies où vous êtes intéressés, des municipalités, commissions scolaires, fabriques d'églises et autres corps publics où vous exercez votre influence.

3o— Par l'annonce.

Annoncez dans le DEVOIR les baptêmes, mariages, décès, services anniversaires.

Faites publier dans le DEVOIR les annonces judiciaires, les avis d'incorporation des compagnies.

Faites accorder au DEVOIR les annonces des municipalités, des commissions scolaires, des fabriques d'églises, etc.

Achetez de préférence chez les marchands qui annoncent dans le DEVOIR.

Mentionnez l'annonce du DEVOIR quand vous achetez chez ces annonceurs.

La Sauvegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Seule compagnie canadienne-française et une des plus puissantes du continent. Elle offre des garanties absolues par son capital et son administration sage.

Capital autorisé - - - - - -	$2,000,000.00
Capital souscrit - - - - - -	1,200,000.00
Capital payé - - - - - - - -	179,700.00

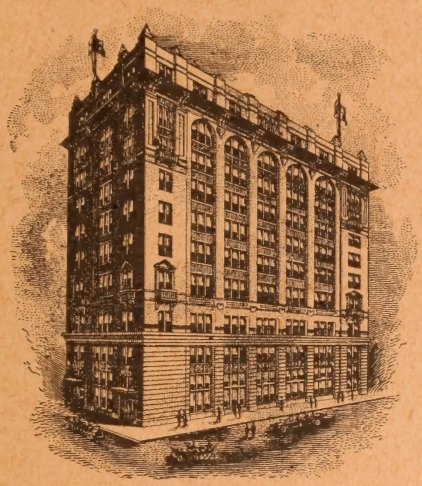

EDIFICE DE LA SAUVEGARDE
92, NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL
ANGLE DES RUES NOTRE-DAME ET SAINT-VINCENT
OU LA CIE A SON BUREAU-CHEF.

Mettons en pratique ce que nos grands hommes ont pensé :

PAPINEAU
"Donnez la préférence aux produits Canadiens".

LAFONTAINE
"Affirmons nos droits".

MGR PLESSIS
"Ayons un ardent amour pour les véritables intérêts de la patrie".

CARTIER
"Travaillons pour le maintien de nos institutions".

CHAPLEAU
"N'allons pas négliger nos avantages".

MERCIER
"Employons notre énergie à développer nos ressources".

LA SAUVEGARDE opère dans tout le Dominion et aux Etats-Unis.